Dix-septième année. - N° 6.132

ABONNEMENTS :

| | UN AN | 6 MOIS | 3 MOIS |
|---|---|---|---|
| Nièvre et limitr... | 55.00 | 30.00 | 16.00 |
| Autres départ..... | 60.00 | 32.00 | 17.00 |
| Union postale..... | 100.00 | 52.00 | 28.00 |

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

# PARIS-CENTRE

LUNDI 21 DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ❖ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ❖ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

## LES SOVIETS ET L'ANARCHIE CHINOISE

M. Briand choisit bien son moment, en vérité, pour offrir aux Soviets une occasion de nous rouler à la manière de Locarno. Les Bolchevicks sont en train de nous prouver, en Extrême-Orient, comment ils entendent la politique de réconciliation. Et le Japon, qui a essayé, lui aussi, le système de l'entente cordiale avec les loups, commence à découvrir les brillants résultats de cette méthode.

Du temps où les Nippons ne se piquaient pas d'être des hommes de gauche à la dernière mode du cartel et de la Société des Nations, ils avaient su créer en Mandchourie un état de choses tout à fait avantageux. Ce pays, grand comme une fois et demie la France, où les Japonais ont recueilli l'héritage du tsarisme, dont toute la partie méridionale forme le meilleur débouché à une population qui augmente de 800.000 âmes par an, était fortement tenu, depuis une décade, par un homme de tout repos.

✠

Fin diplomate autant que bon soldat, le maréchal Tchang Tso Lin, qui s'était formé à l'école japonaise pendant la guerre contre la Russie, avait devant lui un long avenir puisqu'il avait à peine dépassé la cinquantaine. Ebranlé un moment, en 1922, par une habile opération d'Ou Peï Fou, qui avait su débaucher un de ses meilleurs lieutenants moyennant un pôt-de-vin de 300.000 dollars, il avait trouvé le moyen de se maintenir solidement dans les trois provinces mandchoues dont il avait proclamé l'indépendance. Ayant rétabli son autorité et ses forces, il avait pris, en 1924, une magistrale revanche sur son vainqueur, lui rendant exactement la monnaie de sa pièce en détournant de son camp le fameux général chrétien Feng.

Ainsi, l'homme des Japonais avait pu installer à Pékin un gouvernement à sa dévotion, dirigé par le fin renard qu'est le maréchal Touan. Son influence s'étendait jusqu'à Tien Tsin et à Shanghaï. Jamais la position des Japonais n'avait été plus forte.

Qu'est-il arivé depuis lors ? Le gouvernement de Tokio est entré en coquetterie avec le gouvernement des Soviets. Il a été conclu avec eux un accord. Il s'est fait un devoir de s'abstenir de toute intervention dans les affaires chinoises, abandonnant Tchang à ses propres forces.

✠

Résultat : les Soviets, déjà maîtres de Canton, métropole du sud de la Chine, sont en train de prendre une influence prépondérante à Pékin. Ou Peï Fu, qui avait dû se réfugier dans le Honan après sa défaite de 1924, rentre en scène et chasse les alliés de Tchang Tso Lin de la vallée du Yang Tsé. Le général Feng, devenu l'allié des Bolchevicks, gagne de la Mongolie vers la Mandchourie. Les intrigues des Soviets sèment la désunion dans la solide armée que Tchang avait pu se créer. Un de ses généraux, Kon Suo Lin, prend la direction de la révolte. Il met en déroute les troupes du maître de la Mandchourie qui est obligé d'abandonner Moukden.

Toute influence perdue dans le nord de la Chine, la Mandchourie, dernier refuge de l'ordre en Extrême-Orient, gagnée par la contagion de l'anarchie bolchevisante : voilà ce que coûte au Japon la politique de ménagement des Soviets.

✠

Le Japon arrive au moment où il faut réagir ou abdiquer. Il a dû commencer à envoyer des troupes pour garder son chemin de fer et occuper Moukden. Mais jusqu'ici, il se contente de la méthode des petits paquets qui n'a jamais donné de bons résultats.

Tout cela est singulièrement grave. Si les Japonais perdaient la Mandchourie et la Corée, tout l'Extrême-Orient tomberait dans la débâcle. Le Japon, accablé d'un excès de population, perdrait tout équilibre. C'est pour le coup que le problème du Pacifique entrerait dans une phase aiguë.

On fait, en vérité, un jeu de folie en pactisant avec les destructeurs de la civilisation, au lieu de les étouffer vigoureusement. La faiblesse qui capitule dans l'espoir de reculer l'effort, prépare des sacrifices infiniment plus lourds et qui risquent d'être vains.

SAINT-BRICE.

EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Les Sports.
Le Conseil général de la Nièvre.
Le Conseil municipal de Moulins.

EN PAGE 3 :
Nos informations de Saône-et-Loire et de l'Yonne.

EN PAGE 4 :
Nos renseignements agricoles.

## *Les douloureux événements de Syrie ont, hier, déchaîné à la Chambre un violent tumulte*

### M. Desjardin apporte à la tribune de terribles accusations contre le général Sarrail et contre ceux qui l'ont couvert

Paris, 20 décembre. — La Chambre continue aujourd'hui la discussion des interpellations sur les événements de Syrie.

La séance, présidée par M. Bouilloux-Lafont, est ouverte à 9 h. 35, devant un public très clairsemé et des travées où l'empressement ne paraît pas devoir être grand cette matinée.

MM. Briand et Painlevé sont au banc du Gouvernement.

Il y a tout juste seize députés quand M. Girod, dont c'est le tour d'inscription, prend la parole.

M. Girod en ayant fini avec les opérations militaires, donne le total des dépenses que nous avons engagées en Syrie. En cinq ans, depuis que nous exerçons le mandat, ces dépenses se sont montées à 2 milliards 600 millions.

Quant aux effectifs, ils étaient de 50.000 hommes à l'origine. En juillet 1923, ils furent réduits à 35.000 hommes et c'est à peine de 18.000 hommes que disposait en juillet dernier le général Sarrail.

Quant aux chiffres de nos pertes, les voici : En 1920, 2.893 hommes tués ; en 1921, 2.032 ; en 1922, 636 ; en 1923 (sous le général Weygand), 298 ; en 2924, 23. Sous le général Sarrail ils furent, de janvier 1925 au 15 juillet, 39 morts, du 15 juillet au 15 octobre 580.

L'orateur termine en célébrant la gloire de nos soldats tombés en Syrie et notamment de ceux de l'aviation.

— Je m'associe à vos paroles de tout mon cœur d'homme, dit M. Painlevé. Le rôle de l'aviation là-bas a été une véritable épopée qui a fait l'admiration du monde entier.

M. Herriot s'écrie :

— J'applaudis avec la Chambre à cette admirable page d'histoire qui est dans les traditions de l'armée française.

— Mais, en attendant, crie M. Biré, ce sont les officiers de cabinet qu'on décore...

Puis c'est M. Desjardins qui vient reprocher à M. Painlevé d'avoir laissé l'opinion et le Parlement dans l'ignorance complète de ce qui se passait en Syrie. Les informations ne sont venues que de l'étranger.

— A une demande de renseignements adressée par moi au président du Conseil, dit l'orateur, celui-ci m'a répondu qu'il fallait s'en tenir aux communiqués par la presse, les autres documents dont il était saisi étant de nature confidentielle.

Nous sommes tous d'accord ici pour dire que nous voulons que le pays soit toujours exactement informé.

Or, dans cette circonstance, il ne l'a pas été.

### « Vous nous avez menti ! »

Là-dessus M. Desjardins fait un tableau douloureux de ce qu'était notre situation quand elle fut brusquement dévoilée au public.

— Vous nous avez menti, dit-il, en se tournant vers M. Painlevé.

Ce fut ainsi en 1914, quand on nous laissait croire que nos troupes étaient encore sur la frontière de la Belgique, alors que les Allemands étaient aux portes de Paris. Vous avez suivi la même méthode.

### Le tumulte

Et de nouveau, c'est dans la bouche de M. Desjardins, le récit des fautes qui ont causé la perte de la colonne Michaud.

— Le commandant Aujac avait exposé dans un rapport toutes ses craintes. Ce rapport, le général Sarrail n'en a pas tenu compte.

Ces paroles déchaînent un premier tumulte car depuis quelques instants, l'hémicycle s'est tout de même assez garni.

— Pour quelles raisons ce rapport n'a-t-il été découvert que par hasard, et égaré entre des dossiers, demande l'orateur ? Quel est le responsable ?

### La fin du commandant Aujac

M. de Moro-Giafferi veut fournir des explications, mais un tollé des plus violents lui rappelle qu'il n'est pas devant les assises.

— Il faudra donc, reprend M. Desjardins, qu'on s'explique sur la disparition de ce dossier. La colonne, continue M. Desjardins fut hâtivement formée. Le commandant Aujac se présenta alors au général Michaud pour lui dire qu'il ne pouvait conduire au feu les hommes qu'il avait sous ses ordres. Vains avertissements. Son bataillon fut même mis en route sans attendre son ravitaillement en eau. On sait la suite des événements. La colonne Michaud fut attaquée à l'improviste et séparée de son convoi. Les malgaches, qui ne savaient pas faire usage de leur fusil, se laissèrent tuer sur place.

Le commandant Aujac, blessé à la poitrine, les deux jambes fracassées, refusa de se faire emporter et s'acheva d'un coup de revolver. Ce glorieux soldat ne fut même pas cité à l'ordre de l'armée du Levant.

Cependant la colonne approchait de Soueida. On allait enfin pouvoir délivrer la petite garnison qui soutenait un siège héroïque. Subitement, le lendemain matin, le général Michaud changeait d'avis et ordonnait le retour en arrière.

Et pour cette retraite, au lieu de mettre en avant les blessés et les troupes épuisées et de les couvrir par des réserves encore fraîches et des autos-mitrailleuses, il fit le contraire. Il mit en avant ses autos-mitrailleuses, ses bonnes troupes et laissa à l'arrière le convoi sanitaire qui fut massacré le lendemain. Lui-même, le général Michaud s'était mis à l'abri dans une auto-mitrailleuse. (Mouvements prolongés).

Il allait à petite allure, suivi de ses chevaux qu'escortait un peloton de spahis.

J'en appelle à ceux qui ont combattu là-bas. Des soldats qui soutenaient la retraite ont piqué aux fesses les chevaux du général pour les faire courir.

Je suis ici en accusateur, en présence d'accusés et je demande des sanctions, s'écrie M. Desjardins. Le général Fournier a été traduit en conseil de guerre pour l'affaire de Maubeuge. Le général Fournier est sorti grandi de ce procès. Que le général Michaud, à son tour, aille se justifier devant ses pairs. Jusque là nous ne voyons en lui qu'un général qui a fait assassiner ses hommes.

### Le vacarme est à son comble

Un violent tumulte soulève alors les travées de gauche et d'extrême gauche.

Le ministre de la Guerre se lève pour sortir.

Mais M. Desjardins ne perd rien de sa violence.

Il poursuit ses accusations, impitoyable sur l'homme responsable, répète-t-il, de l'assassinat de nos soldats.

— Voilà une bonne recrue pour le communisme, clame M. Cachin.

— Détrompez-vous, réplique M. Marin dans le bruit. Ce n'est pas faire de l'anti-militarisme que de fixer les responsabilités encourues par un chef militaire. Nous voulons que le pays soit renseigné. Nous avons, à cet effet, recueilli notre documentation comme nous avons pu.

M. Briand. — Ces paroles sont terribles, pour les fonctionnaires et les officiers qui ont pu livrer des documents pour servir un intérêt de parti.

M. Marin. — Je dis qu'il est très difficile pour les représentants du peuple de faire leur devoir quand on leur refuse des renseignements et qu'ils sont réduits à se les procurer, non par félonie, comme vous le dites, mais seulement par les journaux. (Applaudissements au centre et à droite).

— Des preuves, continue l'orateur ? Mais elles résultent du jugement du ministre de la Guerre reconnaissant l'incompétence des officiers de Syrie, qui ignoraient les conditions de la guerre en Orient et ne savaient pas protéger un convoi.

Dans cette affaire nous avons eu un millier de pertes en morts et disparus, et un matériel considérable, dont cinq autos-mitrailleuses, douze automobiles, plus de mille bêtes.

Ce désastre, M. Painlevé, en un langage prudent, le qualifiait de fâcheux incidents d'une révolte montagnarde.

Le pays appréciera. En tout cas, le Gouvernement se garde bien de le renseigner. Il ne le fut que grâce à la campagne menée sur cette affaire par l' « Echo de Paris ».

### « Avez-vous été dupe... ou complice ? »

Et s'adressant au Président du Conseil :

— Je vous pose la question : « Avez-vous été dupe ou complice ? » Vous ne saviez pas ? Il est inconcevable que vous n'ayez pas été renseigné. Ou vous saviez ? Et vous avez des raisons pour ne pas parler.

Mais alors, je vous le demande, quelles instructions aviez-vous données au général Sarrail ? Il disait : Je fais le contraire de mes prédécesseurs. Qu'est-ce à dire ?

Etait-ce l'instruction qu'il avait reçue de vous ?

Puis après avoir traduit la douleur et les plaintes des parents de ceux qui sont morts là-bas, l'orateur ajoute à l'adresse de M. Painlevé.

— Vous avez une lourde responsabilité. Je viens vous demander raison du sang versé par la faute d'officiers incapables. Il faut des sanctions. S'il y a eu des fautes commises par incompétence ou par impéritie, peu importe, il faut qu'elles soient châtiées. Alors que vous décorez les officiers de votre entourage, vous n'oubliez que ceux qui, dans ce petit coin de terre lointaine, se sont battus pour l'honneur du drapeau.

Quelles récompenses posthumes allez-vous accorder ?

Mais toutes les faveurs vont aux officiers du cabinet. Et en sont-ils dignes ? L'un d'eux est propriétaire de deux bars situés avenue d'Antin et rue de Suresnes, et chaque matin, avant de se rendre au ministère, il passe dans ces deux établissements pour ramasser la recette de la nuit de débauche (mouvements).

— Quoi qu'il en soit, conclut M. Desjardins, c'en est assez. C'est le sang de nos fils, le sang de la France qui coule. Nous demandons vengeance. Il faut que cela change. Le pays veut la justice, dans le droit et la liberté.

M. Desjardins est longuement acclamé par l'opposition. Il est alors près de 13 heures. La séance est renvoyée à 15 h. 30.

### Voici les communistes

A 15 h. 45, M. Herriot ouvre la séance.

Le général Sarrail a pris place au milieu d'un groupe d'amis dans la galerie des officiers généraux.

MM. Briand et Painlevé sont au banc du gouvernement.

Le colonel Girod vient d'abord préciser que l'hommage qu'il a rendu à l'aviation ce matin n'est pas limitatif et dans sa pensée, cet hommage va aux combattants de toutes les armes.

M. Doriot monte ensuite à la tribune. Au nom du parti communiste, l'orateur exige l'abandon de notre mandat et l'évacuation de la Syrie.

A son tour, M. Berthon accuse le général Gouraud et le général Sarrail d'avoir institué une dictature en Syrie et d'avoir procédé à d'intolérables mesures de répression contre les Druses.

M. Doriot reprend, et son discours soulève de violentes protestations.

Il conclut en réclamant une fois encore l'évacuation.

### La parole est à M. Painlevé

M. Painlevé prend alors la parole. Il ne veut parler que des événements militaires.

C'est naturellement pour affirmer que la paix n'a jamais régné en Syrie, pas plus sous les prédécesseurs de Sarrail que sous le régime de ce dernier.

Puis il reprend mot à mot, comme une leçon apprise par cœur, le discours qu'il a prononcé l'autre jour au Sénat.

Le ministre passe ensuite aux événements militaires qui suivirent.

Il affirme qu'ils n'ont pas la gravité qu'on leur a prêtée.

— Les nouvelles les plus alarmantes m'arrivaient chaque jour. Ici, nous avons perdu 5.000 hommes. Là, c'était autre chose. Damas était occupée.

Après avoir tenté de couvrir le général Michaud, il passe à la question du bombardement de Damas.

Une légende, dit-il. On a tiré quelques obus, mais cela ne ressemble en rien à un bombardement.

La séance est alors suspendue.

A la reprise, M. Ferdinand Faure reprend pour son compte les arguments contre toute guerre coloniale.

Puis M. Briand monte à la tribune, pour faire l'apologie de l'administration civile au détriment de l'administration militaire.

Le Président du Conseil disculpe ensuite la France de toute pensée d'impérialisme.

— Dans cette affaire, qu'il s'agisse du Maroc ou de la Syrie, la pauvre France, épuisée, n'avait pas le goût des aventures guerrières. Mais elle a été attaquée. Il lui a fallu se défendre pour poursuivre son œuvre civilisatrice. Nos soldats sont là-bas, dit-on, pour défendre des intérêts matériels. On oublie qu'on y fait des routes, qu'on y construit des hôpitaux et des écoles. On ferait mieux de rappeler quel était l'état de la Syrie ou du Maroc avant que nous y soyons allés accomplir notre tâche civilisatrice.

M. Briand affirme ensuite que la France gardera ses mandats.

A la demande du Président du Conseil, qui désire en finir ce soir, la séance est suspendue à 20 h. 20 pour trois quarts d'heure.

A la reprise de la séance, M. Uhry, député communiste, prend la parole.

Il s'étonne qu'on ait rappelé le général Sarrail, si la gravité des événements avait été exagérée.

## NOËL A PARIS

Marchande de sapins quai aux Fleurs

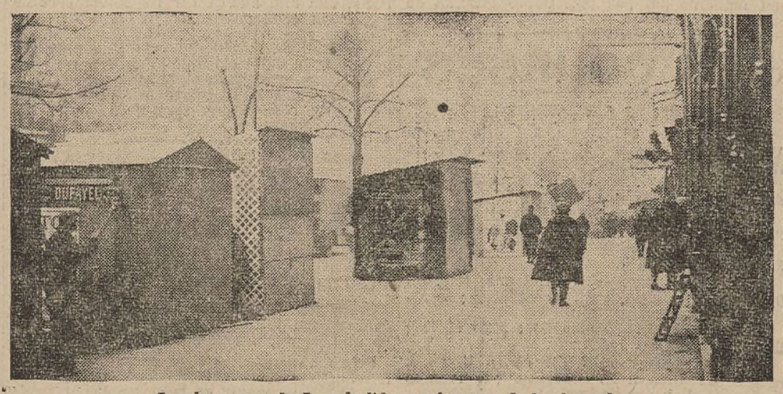

Les baraques du Jour de l'An sur les grands boulevards

## Les idées de M. Doumer

*Plus le grand argentier change et plus... c'est la même chose*

Paris, 20 décembre. — D'après les informations recueillies à la Chambre, M. Doumer, ministre des Finances, voudrait réaliser l'équilibre budgétaire de 1926 au moyen des ressources suivantes :

Produit des impôts complémentaires institués par la loi du 4 décembre courant.

Relèvement du prix des tabacs.

Application aux exportations de la taxe actuelle sur le chiffre d'affaires pour les ventes à l'intérieur à l'exception des produits nécessaires à l'existence.

## Un drame sanglant se déroule en plein Palais de Justice

Anvers, 20 décembre. — Un drame rapide s'est déroulé, hier, dans une des salles d'attente du Palais de Justice où un certain nombre de témoins avaient été convoqués pour être entendus dans une enquête préliminaire relative à l'instance en divorce entre M. Van Der Worst et sa femme née Elise Lissoir. Les deux époux se trouvaient également dans la salle.

Soudain, M. Van der Worst sortit de sa poche un revolver de gros calibre et avant que personne ait pu intervenir, tira sept coups de feu sur sa femme.

Mme Van der Worst, en dépit des soins qui lui furent immédiatement prodigués, expira quelques instant plus tard. Quand au mari meurtrier il avait profité de l'émotion générale pour s'enfuir. Il revint peu de temps après et se constitua prisonnier en déclarant qu'il avait tiré sur sa femme parce que celle-ci l'avait accusé à tort. M. Van der Worst est âgé de 24 ans. Il a été écroué. Sa victime n'avait que 22 ans.

## Le jaloux fusille son rival

Périgueux, 20 décembre. — Le nommé Videau, 67 ans, de Saint-Pierre-Laroche, a tiré un coup de fusil à une distance de dix mètres, sur le nommé Nivert, 25 ans, ouvrier agricole. Atteint au cou, le malheureux a été transporté à l'hôpital. Le meurtrier a été arrêté. Le drame est attribué à la jalousie.

## Il avait mis le feu par vengeance

Dijon, 20 décembre. — A Franxaulé, (Côte-d'Or), un incendie ayant détruit complètement une maison, une enquête fut ordonnée et a établi que l'incendie avait été allumé volontairement par Pierre Dupuis, cultivateur, qui avoua avoir commis son méfait pour se venger de son fils avec lequel il vivait en mauvaise intelligence.

L'incendiaire a été écroué sans avoir manifesté le moindre regret.

## Le berceau était en flammes

Cognac, 20 décembre. — Rentrant chez elle, rue de Jarnac, après une courte absence, une dame Sauvanet, constata que le berceau où elle avait laissé sa fillette de dix mois était en flammes. Elle se précipita au secours du bébé mais celui-ci avait déjà le visage et les mains atrocement brûlés et la petite succombait dans la soirée. Le feu avait été communiqué au berceau par un poêle placé à proximité.

### UNE VIOLENTE TEMPETE SEVIT

Lorient, 20 décembre. — En moins de quatre heures, le baromètre s'est abaissé la nuit dernière à 727 m/m et a précédé à une forte tempête qui s'est déchaînée ce matin avec violence. La navigation a été très gênée par la brume et les sémaphores hissent des signaux de tempête sud-ouest.

### LE PAIN PLUS CHER

Toulouse, 20 décembre. — Devant le refus du maire de Toulouse, d'augmenter le prix du pain, le préfet de la Haute-Garonne vient de prendre un arrêté fixant le prix du pain à 1 fr. 70 le kilo à partir du 25 décembre.

## NOUVELLES BRÈVES

— Dans la mine de Carleuf, le mineur Pierre Bouhl surpris par l'explosion prématurée d'un coup de mine, a été tué net.

— A Montigny-Saint-Barthélemy, un incendie a détruit toutes les dépendances de la ferme de M. Jacob. Deux cents moutons ont été carbonisés ainsi qu'une douzaine de vaches et tout le matériel agricole.

— En fauchant dans la Lande à Ossuon, Pierre Counet a heurté un obus. L'engin explose, Counet, grièvement blessé, a dû être transporté à l'hôpital de Tarbes.

## Un Noël anticipé à l'Elysée

Paris, 20 décembre. — Le président de la République a offert cet après-midi, à l'occasion de la Noël, une matinée aux enfants des écoles de la ville de Paris, appartenant à des familles dont la situation est particulièrement intéressante.

A 3 heures, deux cents garçons et fillettes choisis par les maires de différents arrondissements, ont été amenés en autobus à l'Elysée, par leurs instituteurs et leurs institutrices. Groupés en cortège joyeux, ils ont été conduits dans la grande salle des fêtes, pour assister à une représentation donnée par le Théâtre des Marionnettes, sous la direction de M. Paul Jeanne. Après un spectacle qui les a fort divertis, les enfants ont été invités à goûter par M. Doumergue. Le président de la République avait tenu, comme il l'avait fait l'an dernier, à présider lui-même cette petite fête familiale. Garçons et filles se sont ensuite rendus au pied d'un splendide arbre de Noël, dressant sa silhouette dans un salon voisin et abritant sous son épais manteau de givre, d'abondants jouets. Aussi chacun d'eux a-t-il pu emporter un souvenir de cette fête en même temps qu'un cadeau personnel remis par le président de la République.

## Les groupements commerciaux de la Côte-d'Or constatent l'incapacité notoire du Parlement

### ...et réclament la vente des monopoles

Dijon, 20 décembre. — Au cours d'une assemblée générale formée de près de 5.000 adhérents, des groupements commerciaux et industriels de la Côte-d'Or, un ordre du jour a été voté réclamant d'une part l'égalité fiscale, d'autre part la stabilisation de la monnaie que l'Etat ne peut obtenir que par de réelles économies et l'aliénation des monopoles.

L'assemblée a constaté que le Parlement est aussi incapable de courage que de travail utile et a estimé que le salut du pays ne pouvait être assuré que par un gouvernement fort et énergique comme celui qui sauva la France pendant la guerre.

## La politique financière du Cartel est flétrie dans l'Hérault

Montpellier, 20 décembre. — La section de l'Hérault de la Ligue républicaine nationale avait organisé aujourd'hui une réunion à laquelle ont pris part MM. Emmanuel Brousse, secrétaire général de la Ligue ; Jean Terral, membre du comité directeur, de Lasteyrie, ancien ministre des Finances ; Reibel, député, ancien ministre, qui ont pris successivement la parole pour flétrir la politique financière du Cartel.

### Et à Perigueux

Périgueux, 20 décembre. — Une manifestation de la Fédération républicaine de France a eu lieu aujourd'hui, à 16 heures, à Périgueux. A 11 heures, un banquet avait réuni les délégués départementaux de l'Union républicaine de la Dordogne.

A 13 heures, devant 1.500 auditeurs, eut lieu une réunion au cours de laquelle M. Duval-Arnould, député de Paris, a pris la parole pour exposer le programme de paix et de progrès social de la Fédération républicaine.

## *Le Dimanche Sportif*

### ASSOCIATION

#### UN ENTRAINEMENT A MOULINS

Moulins, 20 décembre (de notre correspondant particulier). — L'Union Sportive du Berry (1) n'étant pas venue à Moulins pour disputer le match annoncé contre le F. C. Moulinois, les Fecemistes ont joué cette après-midi une partie d'entrainement avec les jeunes soccers du lycée Banville.

Cette partie fut d'ailleurs interrompue au bout 40 minutes, par suite d'une pluie battante.

— Chesnoy, le brillant capitaine du F. C. Moulinois, a quitté Moulins pour Arras, où il jouera dans l'équipe première du Racing Club de cette ville.

A. S. M. bat le Stade Sanflorin par 2 buts à 1, après une partie toute à l'avantage des Montferrandais chez qui il manquait pourtant trois des équipiers premiers dont leur capitaine Par-Partois.

A Clamecy, A. S. Clamecy (1) bat le F. B. C. Cosnois (1) par 7 à 0.

#### CHAMPIONNAT DE PARIS
**Division d'Honneur**

Au Stade Bergeyre. — Olympique et Red Star font match nul, 3 à 3.

A Charentonneau. — C. A. S. G. bat O. A. T. 1 à 0.

Vitry. — U. S. Suisse bat C. A. Vitry, 4 à 3.

A Boulogne. — Racing-Club de France bat U. A. I. 16e, par 3 à 2.

Le match le plus intéressant de la journée fut celui qui opposa l'Olympique et le Red Star. Il se termina par un score nul après une partie très intéressante.

A la suite de cette journée, le classement du championnat de Paris est le suivant : 1er C. A. S. G. ; 2e Red Star et U. S. Suisse ; 4e Stade Français ; 5e C. A. Vitry ; 6e C. A. Paris et Olympique ; 7e Club Français.

#### COUPE DE FRANCE

Saint-Ouen. — C. A. S. Ouen bat R. C. Roubaix, par 5 à 4.

Roubaix. — Stade de Roubaix bat A. S. Metz, par 2 à 1.

Le Havre. — Stade Havrais bat A. F. Garennes-Colombes, 1 à 0.

Rennes. — Stade Rennais bat Rouen, 4 à 2.

#### AU STADE HENRI ARPHEUILLE

Montluçon, 20 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Aujourd'hui, au stade Henri Arpheuille, l'Association du Lycée de Montluçon a battu l'Ecole Normale de Clermont par 7 à 0.

— L'Union Sportive Montluçonnais (1) a battu la Jeunesse Marchoise (1) par 9 à 0.

#### AU STADE DU DENIAT

L'Association du Sporting Club Montluçonnais (1) a battu l'Association Sportive de Vauzelles par 4 à 2.

Paris, 20 décembre. — En match amical, au Stade Buffalo, First Vienna bat Stade Français par 8 à 0. Partie sans histoire, les joueurs professionnels de Vienne dominèrent les stadistes de bout en bout.

### RUGBY

#### RESTE BAT FRANCE

Bordeaux, 20 décembre. — Le dernier match de sélection avant France-Ecosse, s'est joué cet après-midi.

L'équipe du Reste a battu celle de la France, par 46 à 24. A la mi-temps, la France menait par 16 à 14.

#### MONTLUÇON BAT L'U. S. VICHYSSOISE

Vichy, 20 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — En championnat du Centre deuxième série, le Sporting Club Montluçonnais a battu l'Union Sportive Vichyssoise par 6 à 3. Partie peu intéressante, qui s'est disputée sur un terrain glissant.

#### CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE

Stade Dijonnais (réserve) bat Club Olympique Creusotin (réserve), par 3 points à zéro.

*PARIS-CENTRE publiera prochainement un nouveau feuilleton, LE ROSAIRE, grand roman sentimental, par Florence BARCLAY*

# Les Sports

### HIER A CHALON

Chalon-sur-Saône, 20 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Cet après-midi en lever de rideau, l'U. S. Bressanne (2) a battu le R. C. C. de 6 à 3.

— En match amical, l'équipe première de Moulins a battu le R. C. C. de 6 à 0, malgré un temps épouvantable.

### VIERZON BAT L'ATHLETIC CLUB BRETON

Vierzon, 20 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier. — La première équipe du Sporting Club de Vierzon a battu, en un match comptant pour le championnat de Touraine, l'Athlétic Club Breton par 10 à 6.

### CHAMPIONNAT DU CENTRE 3e SERIE

Association Sportive Clermontoise bat Lembdes, par 5 (1 essai, 1 but) à 0.

A Clermont-Ferrand, championnat du Centre. — A. S. M. (4) bat Stade Clermontois (4) par 33 à 0 (11 essais).

L'A. S. M. surclasse ses adversaires et, en dépit du terrain marécageux, marque ce qu'elle veut. Très bon arbitrage de M. Chatron.

Carcassonne. — A. S. Carcassonne bat Stadoceste Tarbais, 6 à 0.

Perpignan. — U. S. Perpignan bat Biarritz Olympique, 8 à 6.

Béziers. — A. S. Béziers bat Olympique de Marseille, 21 à 6.

Perpignan. — Arlequins Perpignanais battent A. S. Bayonne, 18 à 6.

Narbonne. — R. C. Narbonne bat F. C. Pamiers, 36 à 17.

Nantes. — Stade Nantais bat Aviron Bayonnais, 13 à 3.

Aurillac. — Viviez bat Aurillac, 9 à 3.

# Conseil général de la Nièvre

Hier, à 10 h. 30, s'est tenue à la Préfecture, la première séance de la session extraordinaire de décembre du Conseil Général de la Nièvre, sous la présidence de M. Locquin.

M. Georges Laurent, préfet, est présent. Après avoir transmis les excuses de M. Grandioux qui ne pourra assister à cette session, le président, en quelques phrases, souhaite la bienvenue à M. Georges Laurent et assure notre nouveau préfet de la bonne collaboration du Conseil Général de la Nièvre.

M. Laurent a quelques paroles de remerciements et termine en rendant un hommage amical et ému à son prédécesseur, M. Bernard.

Pour permettre au Conseil de se réunir en commission plénière et aux différentes commissions de siéger, la séance publique est levée à 11 heures et renvoyée au soir à 16 heures.

### SEANCE DU SOIR

La séance publique qui devait être ouverte à 16 heures, ne l'est qu'à 18 heures. Un public assez nombreux attend patiemment l'ouverture des portes de la salle des séances.

Très brièvement, les différents rapporteurs donnent connaissance des conclusions des rapports élaborés le matin au sein des commissions.

Au début de la séance, la parole est à M. Grimouille, qui donne lecture du procès-verbal de la réunion du matin.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Locquin donne ensuite la parole à M. Lebœuf pour la lecture de son rapport sur le nouveau régime des voies ferrées d'intérêt local qui devra être appliqué à partir du 1er janvier 1926.

Le rapporteur n'en lit que les conclusions essentielles. La commission propose de proroger jusqu'au 1er janvier 1927 le régime provisoire d'exploitation du réseau et demande à ce que M. le Préfet soit autorisé à passer avec la Compagnie intéressée un neuvième avenant.

Elle demande également qu'au cas où le Parlement voterait avant le 1er janvier 1927 les lois déposées par le gouvernement, M. le Préfet soit autorisé à passer une convention pour l'application du régime de la « régie intéressée ».

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. le docteur Lebœuf lit ensuite les conclusions du projet d'organisation de la commission spéciale chargée d'étudier la réorganisation des services publics de transports automobiles dans notre département et le renouvellement des conventions existantes.

Il en ressort pour le département une dépense nouvelle d'environ 12.000 fr. Adopté.

### Les sinistrés de Moulins-Engilbert

Le secours de 106.000 francs demandé pour couvrir les pertes occasionnées par le cyclone qui dévasta la région de Moulins-Engilbert, n'ayant pas encore été voté, le Conseil Général décide de renvoyer la question à la session d'avril 1926.

### Laboratoire départemental

La parole est donnée à M. le docteur Bramard, qui donne connaissance des conclusions de son rapport tendant à faire approuver une convention à passer avec l'Administration de l'Hôpital de Nevers, pour la création d'un laboratoire de bactériologie qui serait installé dans un local de l'Hôpital et serait ouvert à tous les services et aux particuliers.

M. le docteur Lochelon serait chargé de la direction de ce nouveau service moyennant un traitement de 16.000 francs.

Les conclusions sont adoptées, après nomination d'une commission administrative composée de 7 membres.

### Sanatorium de Pignelin

En exécution des dispositions du nouveau statut du sanatorium de Pignelin, MM. Faucher et Bramard sont désignés pour siéger au Conseil de discipline de cet établissement.

### Chemins de fer d'intérêt local

M. le docteur Lebœuf a de nouveau la parole pour présenter son rapport sur la majoration des tarifs de transports et le relèvement des salaires du personnel des chemins de fer départementaux.

Il demande pour M. le Préfet l'autorisation de consentir un relèvement de 50 % à la base des frais accessoires pour toutes les denrées, sauf la farine et le blé.

Les tarifs de transport des voyageurs subiraient une augmentation de 20 %.

Les salaires des agents de ce réseau bénéficieraient d'un relèvement de 20 fr. par mois pour le personnel masculin et de 10 à 15 fr. pour le personnel féminin.

A la demande de M. Gay, le rapport est divisé en trois parties qui sont mises aux voix.

Unanimité sur l'augmentation des tarifs marchandises et le relèvement des salaires.

Par 19 voix contre 4, le Conseil adopte également le relèvement des tarifs voyageurs.

L'ordre du jour est adopté et la séance est levée à 18 h. 30, pour permettre la discussion des questions restant à l'ordre du jour de la session.

La suite de la séance publique est renvoyée à 22 heures. G. KRAEMER.

# Dernière Heure

**Deuxième édition — 5 heures du matin**

## La Chambre enterre l'interpellation sur la Syrie

*(suite de la page 1)*

On entend ensuite M. de La Ferronnays solliciter des précisions sur divers points des accords avec Londres.

Puis après une dernière intervention de M. Chavagne, la discussion est close. Sept ordres du jour sont déposés, par MM. Fontanié, Simon Raynaud, Cachin, Chavagne, Plaisant, Soulié et Cazals.

Le dernier est ainsi conçu :

La Chambre, adressant l'hommage de sa reconnaissance nationale aux officiers, aux soldats et à tous les serviteurs de la France en Syrie, confiante dans le gouvernement pour appliquer en Syrie une politique pacificatrice et organiser notre mandat d'accord avec la Société des Nations, approuve les instructions données au nouveau haut-commissaire et passe à l'ordre du jour.

M. Briand déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Cazals, et il pose la question de confiance.

Après une dernière intervention de M. Briand, on passe au scrutin sur le fond du texte de M. Cazals. « L'hommage rendu à nos troupes » est adopté à mains levées.

La confiance au gouvernement sur laquelle l'opposition de droite s'est abstenue, est votée par 300 voix contre 29.

Le reste par 420 voix contre 35.

Et l'ensemble sans scrutin.

La Chambre s'ajourne à mardi 9 h. 30, pour la suite du budget.

La séance est levée à 1 h. 30.

## La guerre du Rif

Casablanca, 20 décembre. — Les renseignements officiels confirment l'occupation de la Mahakma riffaine de Berabar par Hamar Hamidou. On annonce la prise par nos partisans des postes de commandement des Beni Selmane et des Bou Aber.

Ces deux derniers postes sont situés le premier au sud, l'autre au nord du massif montagneux des Senadja au Dejbel Kahl, position jusqu'ici irréductible, foyer de dissidence au nord de Fez, dominant la percée de Médiouna considérée comme un couloir fortement organisé. Ces succès militaires furent entièrement remportés par nos partisans qui profitèrent de la brusque avance de Hamar Hamidou au-delà des Senadja.

Les avantages de ce raid furent exploité politiquement.

Aujourd'hui, les Senadja de Hosbas sont en pleine soumission.

Ceux du Nord pris à revers par l'occupation de Bou Abel grossissent les rangs de nos partisans et combattent avec nous. Ceux du versant sud commencent à arriver à Aïn-Malouf demandant l'Aman.

Ainsi tombe presque entièrement sous l'action hardie de nos partisans, favorisés il est vrai par la lassitude, ce massif redoutable que nos troupes ne purent entamer de front.

Les conséquences de la réduction du massif Senadja, sont grosses. Déjà a été amenée à la soumission, la moitié des Beni Oulid.

# ECHOS

Il n'est question en ce moment, à Londres, que de la plaisante mésaventure dont le duc de Manchester fut à la fois le héros et la victime.

Il regagnait, l'autre soir, son domicile à pied, sous le brouillard opaque et glacé qui s'était abattu sur la ville. Soudain, il se heurta à deux individus qui découpaient les vitres d'une joaillerie.

Le duc de Manchester, qui est un sportif, s'élance sur l'un des cambrioleurs ; et après une lutte mouvementée, il s'en rend maître et le remet aux mains d'un policeman qui accourait. L'autre bandit s'était éclipsé, mais auparavant il avait profité de la bagarre pour enlever au duc, tout occupé à rosser son compagnon, sa montre, son portefeuille et son épingle de cravate !

***

Trois statues nouvelles dans Paris.

Trois statues nouvelles vont être élevées dans Paris : celles d'Emile Verhaeren, d'Adam Mickiewicz et de Paul Déroulède. La statue de Verhaeren, offerte par un comité franco-belge, sera placée dans le parc Monceau : la statue de Mickiewicz, offerte par la Diète de Pologne, sera érigée soit place de l'Alma, soit place Edmond-Rostand, à moins qu'on ne se décide pour l'avenue de Breteuil, ou à proximité de l'église Saint-Julien-le-Pauvre ; la statue de Déroulède prendra place dans le square Laborde, en face de la place Saint-Augustin.

## La destruction des animaux nuisibles

*(De notre correspondant particulier à la Chambre)*

M. Alexandre Duval vient de faire distribuer aux députés son rapport sur le projet de loi étendant aux animaux nuisibles certaines dispositions de la loi sur la police rurale concernant les récoltes et prévoyant, dans certains cas, l'exécution d'office, par un syndicat de défense, des moyens de protection.

On se rappelle les principes de ce projet :

Lorsque, dans une région déterminée un « ennemi nommément désigné » par le préfet, c'est-à-dire lorsque la présence d'animaux nuisibles d'une espèce déterminée sera signalée, il sera procédé à leur destruction.

Cette destruction sera entreprise par les particuliers ; c'est seulement lorsqu'elle n'aura pas donné de résultats ou n'aura pas été ainsi entreprise que sera envisagée l'application des prescriptions de la loi nouvelle.

L'existence des animaux (et par suite des insectes, cryptogames ou tous autres animaux ou végétaux) causant des dommages à l'agriculture et présentant un caractère calamiteux sera, lorsque l'application de mesures urgentes et généralisées auront été jugées nécessaires, constatées par le préfet, par l'intermédiaire des associations agricoles et, en attendant les chambres d'agriculture, par les offices agricoles avec le concours du directeur des services agricoles du département

Cette constatation faite, le ministre de l'Agriculture, sur la proposition du préfet, délimitera, par arrêté, la région déclarée infestée.

L'agent d'exécution sera un syndicat de défense constitué en vertu de la loi du 21 mars 1884, modifiée par celle du 12 mars 1920.

Ce syndicat qui, évidemment, sera composé des premiers intéressés, devra faire l'avance des frais nécessaires à l'organisation de la lutte contre le fléau.

Les sommes dépensées seront recouvrées suivant une répartition faite par le préfet entre les exploitants, au prorata de la contribution foncière des propriétés non bâties de chacune des parcelles cultivées.

En un mot, dans le cas où des mesures urgentes et généralisées devraient être prises contre un fléau, les exploitants intéressés en fait à une lutte immédiate, se constitueraient en syndicat pour entreprendre les travaux de destruction.

Le rapporteur se déclare favorable à ce projet mais il pose en principe absolu la nécessité de protéger les droits de la propriété privée. Louis MASSET.

# REVUE DE LA PRESSE

### LE TONNEAU DES DANAIDES

*Le Nouveau Siècle* (Philippe Barrès) :

On ne connaît pas encore le détail des propositions faites au gouvernement par les industriels du Nord. Il n'est donc pas question de les critiquer en elles-mêmes, ni du point de vue technique.

Par contre, on peut les observer comme une manifestation d'un état de choses nouveau : le pays, de plus en plus déçu par ceux qui le gouvernent, cherche à se sauver lui-même.

Mais cette première tentative paraît vouée à l'échec par son principe même : elle est trop limitée, trop modeste, elle ne vise pas assez loin.

C'est la même erreur dans laquelle le Parlement patauge. Le parlement cherchait l'argent par l'impôt et la révision des dommages de guerre. Les industriels lui en offrent par l'emprunt sous leur garantie.

C'est-à-dire que tout le monde cherche de l'argent. Mais que personne ne paraît s'occuper de savoir comment on l'utilisera... ni pourquoi on vint à en manquer.

On va au plus pressé ! Soit. Mais si on ne fait que cela, autant vaut ne rien entreprendre.

Ce « plus pressé », c'est la menace de crise économique et sociale déchaînée par la crise financière.

Mais la crise financière a, comme chacun le sait des origines profondes et très diverses.

Elle vient de nos mécomptes en politique générale, particulièrement en politique allemande.

Elle vient de nos erreurs en politique intérieure.

Ces fautes, il faut les réparer là où elles furent commises. Non dans leur effet.

Pour remplir ce tonneau des Danaïdes, que devient notre trésor national, il ne s'agit pas tant de lui trouver de l'eau fraîche, que de lui refaire un fond.

Question d'argent ?

Non ! Grande affaire de gouvernement.

### LE CERCLE INFERNAL

*Le Matin* (Stéphane Lauzanne) :

Quand on s'attaque à l'argent, on n'attaque pas l'argent, on attaque le crédit, c'est-à-dire la vie même. Mais le crédit, comme la vie, se défend.

Le banquier, s'il est imposé trop durement, défend sa vie en augmentant ses courtages ; l'industriel en augmentant le prix de vente de ses produits ; le commerçant en augmentant le prix de détail de sa marchandise. Au fond, l'Etat, quand il prend l'argent où il peut, crée des milliers de petits Etats qui, à leur tour, prennent l'argent où ils peuvent. Ça ne s'appelle plus des impôts, mais ce sont tout de même des impôts. Et le coût de la vie monte, monte. Et les fonctionnaires crient, crient. Ils crient si justement que l'Etat est obligé de leur augmenter leurs traitements. Mais pour leur augmenter leurs traitements, il lui faut soit faire de l'inflation — ce qui déprécie encore un peu plus son crédit — soit réclamer de nouveaux impôts — ce qui, au bout de six mois, accroît encore le prix de la vie.

### L'IRRESPONSABILITE

*Le Gaulois* (Curtius) :

Le général Bourgeois au Sénat, M. Désiré Ferry à la Chambre, ont exposé des faits incontestables, d'une haute gravité, dont la responsabilité incombe constitutionnellement au gouvernement qui a envoyé le général Sarrail en Syrie. Si probantes que soient les accusations apportées à la tribune du Luxembourg, la haute Assemblée n'a pu apporter aucune sanction, puisque le cabinet responsable avait disparu. Nul doute qu'à la Chambre les interpellations sur la Syrie ne tombent également dans le néant.

Voilà un des défauts les plus graves de notre régime. On n'y peut poursuivre aucune responsabilité. Nous l'avons dit cent fois. Les débats actuels mettent ce vice en évidence une fois de plus. Ils sont aussi oiseux que tragiques.

### LA PROPOSITION DES INDUSTRIELS DU NORD

*Le Figaro* (Lucien Romier) :

Le commentaire sérieux que l'on peut faire des « projets » tient en peu de mots.

L'industrie, dispose, *grosso modo*, de deux sortes de crédit : le crédit de son travail et le crédit de son capital. Le crédit de son travail est constamment mobilisé, sous une forme ou sous une autre, par les banques : la part non indispensable à la marche des entreprises industrielles, sert à payer les impôts ou à nourrir les emprunts de l'Etat. Quand au crédit en capital, il ne peut être mobilisé que par une aliénation fragmentaire ou totale des entreprises au profit de l'étranger. Or il s'agit d'un outillage c'est-à-dire d'un des moyens de vivre de la nation. Il est clair qu'une pareille aliénation ne doit être envisagée que comme la rançon d'un assainissement complet, dont on doit, d'abord, établir les conditions.

### LA BELLE OFFRANDE

*L'Action Française* (Charles Maurras) :

Le courant d'enthousiasme soulevé par la généreuse proposition des industriels du Nord semble rencontrer soit des résistances, chez M. Doumer en particulier, ou chez quelques-uns des grands patrons intéressés, soit même des obstacles d'ordre rationnel qu'il faut prendre en considération. Il est trop clair, en effet, que si cette belle offre *volontaire* ne servait qu'à déterminer une taxation *obligatoire*, l'affaire perdrait, non seulement au point de vue esthétique et moral, mais pour le rendement et l'efficacité.

Il n'en est pas moins vrai que Lucien Romier a raison de dire qu'il y a là des amorces précieuses. Un mouvement d'Etats généraux peut s'ensuivre. Quelques Etats particuliers (ils étaient, dans l'ancienne France, les meilleurs éléments des Etats généraux) pourraient aussi s'en dégager. Une organisation ou plutôt des organisations. On ne tentera rien contre le gaspillage d'Etat si l'on ne constitue pas des centres de résistance coordonnés. Exemple : un particulier refuse l'impôt et se fait vendre. Ce n'est rien. Le bon Coppée a fait cela voilà un quart de siècle, cela n'a rien donné. Le mot d'ordre du refus d'impôt doit émaner de corps spéciaux compétents. S'ils s'ébranlent, tout peut branler. S'ils ne s'émeuvent pas, rien ne sera efficace dans cet ordre.

### LE MONOPOLE DES TABACS

*L'Intransigeant* (Lazare Weillar) :

Allons aux chiffres, en mettant les choses au mieux. Les Tabacs ont rapporté cette année un peu plus de deux milliards sous le signe de la monnaie actuelle. En Angleterre, pour une consommation sensiblement égale, l'industrie et le commerce libres rapportent au Trésor environ huit milliards (un peu plus de 60 millions de livres sterling)

# LES COURSES

### COURSES A VINCENNES

Prix d'Albi. — 1er Arnaga, à M. Cavey ; 2e Allah II, à M. Chatel ; 3e W. Inédite, à M. de Wazières.

Pari mutuel : 294,50 et 115 ; 51 et 22 ; 32,50 et 11,50 ; 24,50 et 10,50.

Prix de l'Oise. — 1er Vallfleurie à M. Faurand; 2e Vicomte B, à M. Petit ; 3e Vice-Consul II.

Pari mutuel : 1837.50 et 390 ; 172.50 et 48 ; 25.50 et 11 ; 14 et 7.

Prix de Libourne. — 1er Aiglonne, Har. du B. Banc ; 2e Angers, à M. de Cabanes ; 3e Alberose, à M. de Montaran.

Pari mutuel : 291,50 et 84.50 ; 51.50 et 22 ; 19 et 9,50 ; 20,50 et 14,50.

Prix d'Avranche. — 1er Torpille, à M. Sourroubille ; 2e Uléa, à M. Rasseneur ; 3e Troubadour, à M. Van der Becken.

Pari mutuel : 95 et 74 ; 38 et 23,50 ; 140.50 et 58 ; 45.50 et 19.50.

Prix Phaston. — 1er Uranie, à M. Vanackère; 2e Vassal, à M. Brière ; 3e Ychourron, à M. Vidal.

Pari mutuel : 24 et 13 ; 16 et 8,50 ; 21,50 et 9.50 ; 43.50 et 24.50.

Prix Maurice de Gheest. — 1er Revercourt, à M. Essartial ; 2e Turqueville, à M. Beauvois ; 3e Perdreau, à M. Bérard.

Pari mutuel : 54 et 24 ; 24 et 9 ; 16 et 8 ; 37 et 11.

# ALLIER

## MOULINS

### L'assemblée générale de la section de l'A. G. M. G.

Samedi soir a eu lieu, à l'U. F., à l'assemblée générale de fin d'année de la section cantonale de Moulins de l'Association générale de la guerre.

Cette assemblée qui est la plus importante de l'année, réunissait un très nombreux public de mutilés, de veuves et d'ascendants, justifiés par le nombre d'adhérents que comprend la section de Moulins — 1378 — et qui est le plus fort d'entre les sections de groupe départemental.

M. Robert Perraut présidait.

Après approbation du procès-verbal de la dernière réunion, la parole fut donnée à M. Louis Perrot, rapporteur de la commission de contrôle.

Ce rapport fait ressortir la bonne gestion financière de M. Alliot, trésorier, et l'équilibre financier réalisé, malgré l'augmentation notable des secours qui ont été accordés, en raison d'urgentes nécessités.

L'assemblée approuve le rapport financier et M. Perraut présenta ensuite le rapport moral.

Il fit ressortir la bonne marche des services de la section, notamment pour le placement et le tribunal des pensions.

Le nombre des secours ayant dû être élevé, la section doit compter pour équilibrer son budget sur le produit des fêtes. Pour 1926, le projet d'une grande fête est à l'étude.

Passant ensuite à l'examen de la situation générale des victimes de la guerre, M. Perraut montra l'action féconde de l'A. G. M. G. Il termina en faisant appel à la solidarité des assistants et les invita à adhérer à la mutuelle-retraite que vient de fonder l'A. G. M. G., et à apporter leur souscription pour la construction du nouvel hôpital de l'association.

Le rapport moral étant approuvé à l'unanimité, M. Camille Flanche, vice-président, présenta les félicitations de l'assemblée aux membres de la section décorés dans l'année : M. Martin, grand-mutilé, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et M. R. Perraut, président, promu officier. Puis il fit adopter l'augmentation du taux des secours pour maladie.

Après avoir protesté contre un vœu du conseil municipal du Donjon, tendant notamment à la suppression du réajustement des pensions, l'assemblée a procédé à l'élection du conseil d'administration pour 1926.

Furent désignés : MM. Allicot, Bourdelier, Brunet, Collinet, Coulon, Dubois, Dumont, Dury Jacquelin, Lapalut, Leprête, L'Orsa, Meunier, R. Perraut, Perrin, Planche, Soulier, Tachin, Terracol, Vignolet, Ville ; MMmes Parteau et Thomain (représentants des veuves de guerre) ; M. Simon (ascendants).

Membres suppléants : MM. Arnaud, Caillot, Dalbera, Delaplanche, Dissard, Favier, Lnodonchutz, Pottier, Rigaudias, Voisin.

Parmi les nouveaux administrateurs seront délégués, pour représent la section au conseil du groupe départemental : Mme Parteaux ; MM. Collinet, Coulon, Dissars, Dumont, Jacquelin, Lepêtre, Tachin, Tonacol, Ville et Simon, Arnaud, Sérieys.

La commission de contrôle sera composée de MM. Bardonet, Delgouffre et Louis Perrot.

Le nouveau conseil d'administration se réunira le mercredi 23 décembre pour élire son bureau.

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier matin dimanche sous la présidence de M. Boudet, maire.

Voici un résumé des principales décisions prises :

Les habitants de l'Avenue d'Orvilliers ont demandé, par pétition, l'abatage des platanes situés sur le côté droit de la dite avenue. M. le maire est autorisé à mettre cet abatage en adjudication.

Le Conseil décide également de mettre en adjudication la vente en cinq lots, des terrains rendus libres par l'élargissement de la rue du Quatre-Septembre ; les 1er et 3e lots sur la mise à prix de 150 francs le mètre carré ; les 2e et 4e sur la mise à prix de 120 francs ; le 5e, sur celle de 100 francs.

MM. Perraut, Tillier, Planche et Roussat sont désignés comme délégués à la révision des listes électorales.

— L'assemblée décide en principe la création d'un fourneau économique ; elle laisse au maire le soin de prendre toutes mesures utiles à ce sujet (rapporteur, M. Dupéroux).

— Le Conseil arrête comme suit la liste des répartiteurs pour 1926.

Répartiteurs titulaires : MM. Chevalier, Vélicité, Gervy, Fournier, conseillers municipaux ; Pierre Paput, et Claude Boilard, propriétaires à Moulins ; Robert, propriétaire à Coulandon ; Léon Loizel, propriétaire à La Madeleine ; Besson, propriétaire à Saint-Ennemond ; Simon, propriétaire à Yzeure.

Répartiteurs suppléants : MM. Perraut, Beaugros, Roussat, Fradier, conseillers municipaux; Gannat, propriétaire à Moulins ; Hubert Bruel, propriétaire à Avermes ; docteur Virlogeux, propriétaire à Toulon ; Maget et Sèque, propriétaires à Coulandon ; Jouannet, propriétaire à Bressolles.

— Concernant la répartition de la contribution mobilisée en 1926, le Conseil décide :

A. — Pour déterminer les loyers destinés à servir de base à la contribution foncière en 1926, par application de l'article 4 de la loi du 13 juillet 1903 et sous les réserves prévues au dit article, il sera déduit du loyer réel d'habitation de chaque contribuable une somme de 130 francs à titre de loyer minimum.

B. — Sont déclarés exempts de toute contribution pour l'année 1926 les habitants dont le loyer réel d'habitation ne dépasse pas 140 fr. Toutefois, ces exceptions ne sont pas applicables aux habitants : 1° qui n'ont qu'un simple pied à terre ; 2° qui sont compris au rôle de la contribution foncière (immeubles bâtis ou non bâtis) ; 3° qui sont inscrits au rôle des patentés ; 4° aux rentiers et d'une manière générale à ceux qui, par leur position sociale ou leur situation de famille, ne peuvent être appelés à bénéficier de l'exemption ci-dessus (M. Dufloux, rapporteur).

— En suite d'un vœu déposé par M. Bournatot, le Conseil décide l'achat de récipients destinés à recevoir, dans les squares et jardins publics, les papiers, prospectus, etc..., dont les promeneurs se débarrassent habituellement au hasard des circonstances. Ces récipients seront répartis de la façon suivante : 4 dans le square de la place de la République : 1 place du Château ; 2 dans le jardin du Musée (rapporteur M. Fradier).

— Le comité du monument Sorrel demande à la ville de bien vouloir donner le nom de Joseph Sorrel à l'actuelle place des Tanneries. Le Conseil rejette cette demande (rapporteur M. Fournier).

— M. Tillier avait émis un vœu demandant la remise en place des chaînes qui barraient l'accès des cours, rue de Decize et place de Paris, cela afin d'empêcher les automobiles de passer sur cette promenade. Il est décidé que, sans avoir recours à la mesure préconisée, les automobiles devront dorénavant stationner sur le terre-plein de la place de Paris. D'autre part, des plaques esthétiques rappelleront à ceux qui seraient tentés de l'ignorer que l'accès des Cours, est réservé aux seuls piétons (M. Dupéroux, rapporteur). *(A suivre).*

## GANNAT

**Banquet de la Société de gymnastique.** — Le dimanche 27 courant aura lieu chez M. Lebourg, restaurateur, un banquet qui réunira les présidents, directrices et directeurs des sociétés de gymnastique féminine faisant partie de la Fédération du Centre.

Le banquet aura lieu à midi.

**Grand bal.** — Un grand bal organisé par la gymnastique de Gannat, aura lieu dans les salles de Lebourg, le jour de Noël.

**Caisse d'épargne.** — Pour permettre le calcul des intérêts dûs aux déposants pendant l'année 1925, les bureaux de la caisse d'épargne de Gannat et de ses succursales, seront fermés au public, du mardi soir 22 décembre 1925, au vendredi 8 janvier soir 1926.

**Etat civil :**

*Naissances.* — Georges Williams ; Célestine Vivier ; Yolande-Marceline Bernard ; Roland Noël.

*Décès.* — Antoinette Giraud, 45 ans, épouse de Pierre Bazelier, à la Font-Creuzet ; Jeanne Dubrouillet, 72 ans, veuve de Emile Pierson, à Durier ; Charles Boget, 83 ans, ancien marchand de chevaux, rue du Clos.

## VICHY

### CONSEIL MUNICIPAL

*Ecole municipale de dessin.* — Les décisions suivantes sont prises :

*a)* Cours d'instruments à vent. Ce cours sera assuré par M. Eygalin, moyennant la somme de 1.200 francs pour 4 heures d'enseignement par semaine. Le cours professé par M. Eygalin, à l'Harmonie municipale, est supprimé.

*b)* Surveillant. Un emploi de surveillant est créé. 300 francs par an à dater du 1er janvier 1926.

*c)* Cours de violon. Sur 122 élèves inscrits 54 suivent la classe de violon qui est trop chargée. Un nouveau professeur sera désigné pour permettre le dédoublement de cette classe et de la classe de solfège. La rétribution de ce nouvel emploi est fixée à 1.200 fr. par an pour un minimum de 4 heures d'enseignement par semaine.

*d)* Le conseil porte à 2.500 francs par an le traitement du directeur.

*Bureau de tabac.* — 65 pétitionnaires demandent l'installation d'un bureau de tabac à l'angle de la rue du Maréchal Pétain et de l'avenue des Célestins. — Le conseil donne un avis favorable.

*Personnel communal : service médical.* — Le docteur Duranton, qui assure le service médical demande le relèvement de son tarif. Le conseil décide d'appliquer le tarif syndical départemental, sauf en ce qui concerne les consultations, dont le prix est fixé à 10 francs, au lieu de 12 francs.

**Dons généreux.** — Anonyme, 15 fr. à la caisse de secours immédiats.

A l'occasion de leur mariage, M. Servat et Mlle Diet ont versé 50 fr. à la caisse de Secours immédiats.

M. Descher, fabricant de meubles à Vichy, a versé 50 fr. à la caisse de Secours immédiats ; 50 fr. aux orphelins de l'hospice ; 50 fr. aux pupilles de la Nation ; 50 fr. au Bureau de bienfaisance.

A l'occasion de leur mariage, M. le commandant Vétillard et Mme Calemard de la Fayette, ont versé 100 francs à la caisse de Secours immédiats.

## MONTLUCON

### ELECTIONS CONSULAIRES

Voici le résultat des élections à la chambre et au tribunal de commerce :

Chambre de commerce, ont été élus : MM. Bagnolet, Chaussard, Chaumeil, Murit.

Tribunal de commerce, ont été élus : M. Etienne Vincent, président et MM. Biegnon, Augros.

**Rejet de pourvoi.** — La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi qui avait été formé devant elle par Auguste Dassier, 24 ans, manœuvre, contre l'arrêt de la cour d'assises de l'Allier, le condamnant à 5 ans de réclusion et à la relégation pour homicide volontaire.

**Caisse d'épargne.** — Les déposants sont informés que les bureaux de la caisse d'épargne seront fermés cette année, comme les années précédentes, du 15 décembre au 1er janvier inclus, pour permettre l'arrêté des comptes en fin d'année.

**Fermeture des établissements publics pendant les fêtes.** — M. le préfet de l'Allier autorise les intéressés à tenir leurs établissements ouverts les nuits du 24 au 25 décembre, et du 31 décembre au 1er janvier.

**Avis aux contribuables.** — Le maire rappelle aux contribuables qu'ils sont tenus, sous peine d'aggravation de taxe, de faire à la mairie, la déclaration des objets imposables dans les délais ci-après désignés :

Chiens, du 1er octobre au 15 janvier.

Cercles, sociétés et lieux de réunions, du 1er au 31 janvier.

Gardes chasse, du 1er au 31 janvier.

Chevaux, mulets, voitures ordinaires servant ou pouvant servir au transport des personnes, dans le mois de la possession.

**Etat civil :**

*Naissances.* — Lucien Sieminus Ri, 18, rue de Moulins ; Jeannine Larue, 18, rue de Moulins.

*Décès.* — Marie-Thérèse Robin, veuve Bonnaud, 64 ans, 45, boulevard de Courtais ; Jacques Guillien, 55 ans, rue de la Grève ; Marie Bzedzianowska, 1 mois, 5, rue Achille-Allier.

# LOIRET

## Un jeune domestique de ferme fait feu sur son patron et s'enfuit

Gien, 20 décembre (de notre correspondant particulier). — M. Tinat, fermier à la ferme des Grands Augeons, commune de Gien, s'en allait dans un champ pour y chasser des corbeaux quand un de ses domestiques, Georges Choux, 16 ans, originaire de Briare, qui l'avait devancé en se dissimulant derrière des meules de paille et qui le guettait caché dans une haie touffue, tira sur lui un coup de revolver.

Heureusement, M. Tinat se trouvait à une trentaine de mètres du jeune vaurien et put éviter la balle.

Le jeune Choux se sauva alors dans la campagne et gagna les bois. Sur la route de Gien à la Bussière, il vola une bicyclette appartenant à un bûcheron portugais. Pendant ce temps, les trois brigades de gendarmerie de Gien, Briare et la Bussière alertées, commençaient leurs recherches.

Mais on perdait la trace du fugitif à l'endroit où il avait volé la bicyclette.

Le lendemain matin les gendarmes de Nogent sur-Vernisson voyaient passer devant leur caserne un jeune cycliste dont le signalement correspondait à celui de Georges Choux et lui intimaient l'ordre de s'arrêter. Sur son refus, les gendarmes sautant sur leurs bicyclettes le poursuivirent et après une lutte de vitesse réussirent à l'arrêter.

C'était bien Georges Choux

Il fut trouvé porteur d'un pistolet qu'il avait acheté à Gien, la veille même de l'attentat.

Son patron lui avait refusé lundi de lui donner une somme de 50 francs ; on croit que c'est à la suite de ce refus qu'il avait résolu de l'assassiner.

## GIEN

### COMMUNE LIBRE DU QUARTIER SAINT-LOUIS

Les enfants de la commune libre du Quartier Saint-Louis, sont invités à la fête de l'arbre de Noël, qui aura lieu dans la salle de l'Artistic Cinéma, le jeudi 24 décembre, à 14 heures.

Concert instrumental par l'orchestre de la commune.

**Recette buraliste.** — M. Rat, receveur buraliste et débitant de tabac à Gien-Champ, 1re classe, 5e catégorie, non installé, est maintenu en la même qualité à Bouhy (Nièvre).

## MONTARGIS

### LES ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Les élections ont eu lieu dans l'indifférence la plus complète. M. Lefèvre, président sortant, a été réélu par 105 voix ; M. Giguet, juge titulaire, par 104 voix ; M. Crespin, juge titulaire, par 104 voix ; M. Léon Pathier, juge suppléant, par 110 voix.

### DEUX OUVRIERS ECHAPPENT A LA MORT

Dans le petit baraquement édifié près de l'usine de Saint-Gobain, logeaientt les frères Nogueira Da Silva, âgés respectivement de 32 et de 28 ans. Tous deux ont été retrouvés râlant en leur abri ; ils ont été victimes d'un commencement d'asphyxie. On les a transportés en hâte à l'hôpital.

## CHATILLON-COLIGNY

**Date des marchés.** — En raison des fêtes, les marchés devant avoir lieu à Noël et au Jour de l'An, seront avancés et auront lieu en conséquence les jeudi 24 et 31 décembre.

# CHER

## L'exploitation de la ligne Neuilly-Saint-Satur

On sait que le Conseil général, dans sa session extraordinaire dernière, et en dépit des protestations des conseillers des cantons intéressés, a confié l'exploitation, à partir du 1er janvier, à la Compagnie des Charentes, du trafic sur la ligne Neuilly-Moulin-Jamet à Saint-Satur.

Voici quelques indications sur les conditions dans lesquelles va se faire cette exploitation :

Un train partira le matin de Saint-Satur vers 6 h. 30, se dirigera sur Moulin-Jamet, Henrichemont et Vailly. Ce train repartira de Vierzon vers 15 heures pour arriver à Saint-Satur à 19 h. 30. Ce train assurera dans les deux sens la correspondance avec la région de Vailly.

Le train venant de Moulin-Jamet le matin et repartant de Saint-Satur l'après-midi sera supprimé. Il sera remplacé par un service d'autobus assuré également par la Compagnie des Charentes.

Le service d'autobus serait établi de la façon suivante :

Départ de Neuilly-en-Sancerre à 7 h. 15 matin; arrivée à Moulin-Jamet à 7 h. 25 pour assurer la correspondance sur Veaugues et Bourges ; arrivée à Sancerre-Echange à 8 h. 25, de manière à assurer la correspondance su Cosne ; arrivée à Saint-Satur à 8 h .35

Au retour, départ de Saint-Satur à 17 h. 30 ; arrivée à Sancerre à 17 h. 35, à Moulin-Jamet à 18 h. 30, à Neuilly à 18 h. 50.

Ce service d'autobus existerait tous les jours, sauf le samedi, où il existe déjà un train spécial entre Vierzon et Saint-Satur. Ce train serait maintenu.

Les mercredi et jeudi, jours d'audience à Sancerre, le départ de l'autobus serait reporté de Neuilly à Henrichemont et le retour serait prolongé le soir jusqu'à Henrichémont et Méry-es-Bois, si nécessaire.

## BOURGES

### CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE BOURGES

Un examen aux fonctions de notaire aura lieu à Bourges, au siège de ses séances, place de la Barre, n° 7, le jeudi 7 janvier 1926, à 9 heures du matin.

### POLYCLINIQUE DE L'HOTEL-DIEU

L'Administration des Hospices de Bourges porte à la connaisance du public que tous les services de la Polyclinique fonctionnent maintenant normalement.

Des modifications ayant dû être apportées dans l'ordre du roulement des consultations et traitements, nous croyons devoir rappeler que le tableau de service est établi comme suit :

Médecine générale. — Docteur Matet : mercredi et samedi, à 9 heures.

Petite chirurgie — Docteur A. Besson : lundi et jeudi, à 9 heures.

Gynécologie et pédiatrie (maladie des femmes et enfants). — Docteurs Gauchery et Marioton : mardi et vendredi, à 9 heures.

Oto-rhino-laryngologie, ophtalmologie. — Docteur de Kerangal : mardi et vendredi, à 9 heures.

Dentisterie. — Docteur de Castéras et M. Gravière : lundi et jeudi, à 9 heures.

Vénériologie et dermatologie. — Docteur Floquet : lundi et vendredi, à 20 heures : mardi et jeudi, à 11 heures.

Electro-radiologie. — Docteur A. Fauconneau : lundi, à 11 heures : jeudi et samedi, à 15 heures.

Pour les conditions d'admission et tous renseignements, s'adresser à l'Economat de l'Hôtel-Dieu.

### UN CYCLISTE RENVERSE PAR UNE AUTO

Samedi dans l'après-midi, le jeune René Renon, 15 ans, domicilié ruelle de Nevers, débouchait de la rue Gambon à bicyclette, à l'intersection de cette rue avec le boulevard Gambetta, il se jeta dans une automobile conduite par M. Massicot. Par bonheur ce dernier put arrêter sa voiture. La bicyclette seule fut endommagée. Le jeune Renon est sorti indemne de l'accident.

### UNE AUTO SE JETTE CONTRE UN ARBRE

Samedi, à 16 heures route de Dun, aux Justices, M. Demazot, chauffeur au service de M. Demigny, se trouvant de passage, voulut éviter une autre voiture conduite par M. Beugnot. Malgré tous ses efforts, il heurta celle-ci et alla ensuite se jeter contre un arbre. La voiture a été gravement endommagée, mais lui-même n'a subi que des contusions qui sont heureusement sans gravité.

**Le temps.** — Prévisions pour aujourd'hui : vers une amélioration de la température. Beau à nuageux. Température en hausse.

*(Observation de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).*

**Collision d'autos.** — Samedi, place Planchat, vers midi 15, une voiture automobile conduite par M. Paul Tribalat, cultivateur à Azy, venait de la rue Cambournac. Voulant éviter le tramway, elle se jeta dans une voiture de la maison Fournier-Demars, de Saint-Amand, conduite par M. Perrot. Les dégâts sont purement matériels.

## SANCERRE

### REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES

Les 25 décembre et 1er janvier, grandes séances cinématographiques, salle des fêtes de la mairie, à 15 h. 30 et à 20 h. 30, avec le grand film de la Société des cinéromans : « L'Enfant roi », très belle reproduction historique.

Orchestre symphonique sous la direction de M. Reuland.

## SAINT-AMAND

**Théâtre de Saint-Amand.** — Le vendredi 25 décembre, une grande soirée-concert sera donnée par l'Union musicale de Saint-Amand, sous la direction de M. Mayan.

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Chapelon.

**Succès.** — Notre compatriote, M. Jean de Laguérenne, élève à la Faculté de Médecine de Paris, vient d'être reçu au concours de l'Externat des Hôpitaux de Paris.

**Arrestation.** — Sur la plainte de Mme Rose Perruchon, marinière à bord du bateau « Robert », contre la jeune Clémence Larose, 15 ans, qui lui a dérobé un manteau et 25 francs, les gendarmes ont arrêté cette jeune voleuse.

**Retraite mutuelle de l'U. N. C.** — Par suite de dispositions récentes, les veuves de guerre non remariées et les ascendants des militaires morts pour la France, sont admis à la retraite mutuelle des anciens combattants.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de la Section de l'U. N. C. de Saint-Amand.

### BERT

**Chez les mutilés.** — La section de Bert de l'A. G. M. G., réunie en assemblée générale à la mairie, a émis un vœu demandant l'adoption prochaine de la retraite d'Etat des anciens combattants.

Puis le bureau de la section a été ainsi formé pour 1926 : président d'honneur, Pierre Grizaux ; président, François Malbrunot ; vice-président, Antoine Belin ; trésorier, Crouzier ; trésorier-adjoint, Péres ; secrétaire, Haroux ; secrétaire-adjoint, Paravet ; contrôleurs de la caisse, Bellœuf et Malbrunot ; assesseurs, Gervais Nesson et Mme Maria Charvon ; porte-drapeau, François Vernisse.

### SAINT-SATUR

**Concert.** — L'Union musicale donnera un concert public, vendredi 25 décembre, salle Lafond.

Répertoire varié : pièces de comédie, chansonnettes et monologues comiques, etc. Bureau à 17 h. 30. Rideau à 20 heures.

### SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY

**Société musicale.** — Dimanche dernier, notre jeune société musicale, fidèle aux traditions a célébré sa fête annuelle.

A la grand'messe, une nombreuse assistance se pressait dans notre belle église et la fanfare nous a fait entendre trois de ses plus beaux morceaux. A l'Elévation, M. Pierre Belin, accompagné à l'harmonium par Gabriel Aumônier, a chanté avec beaucoup d'art le « Sanctus » de Beethoven. Après la messe, défilé dans les rues du bourg et le soir réunion amicale qui s'est prolongée fort avant dans la nuit.

# NIEVRE

## NEVERS

### LE GRAND BAL DE L'ASSOCIATION DES MUTILES DE LA GUERRE

Une indiscrétion nous permet d'annoncer que le bal annuel offert par l'Association générale des mutilés de la guerre à ses nombreux adhérents et amis, et qui aura lieu le 9 janvier prochain, à 22 heures, aux Salons Vauban, paraît devoir remporter cette année un succès sans précédent.

Les cartes d'invitation, que l'on peut se procurer dès maintenant au siège social, 8, rue des 4-Vents, à Nevers, tous les soirs, de 16 à 19 heures, s'enlèvent avec rapidité.

Hâtez-vous si vous désirez passer une agréable soirée.

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION SPORTIVE DE LA COIFFURE

Le comité provisoire de l'Union Sportive de la coiffure a décidé, dans sa réunion de jeudi dernier, de convoquer tous les garçons coiffeurs de Nevers et des environs, en assemblée générale mercredi prochain, 23 décembre, au café de la Barre.

La réunion commencera à 20 h. 30.

**Commencement d'incendie.** — Hier, à 15 h. 45, dans le couloir d'un immeuble de la rue de la Pelleterie, un court-circuit s'est produit et a provoqué un commencement d'incendie. Le feu qui avait pris naissance dans les boiseries, a été rapidement éteint par les voisins.

**Trouvailles.** — Il a été trouvé par : M. Souverain, 5, avenue Saint-Just, une lampe électrique de poche ; Mme Bonneraut, 11, rue de Paris, une chaussette et une pelote de laine; au bureau de police, un billet de banque, une manivelle d'auto, un gant de dame, un gant d'enfant et un livret de caisse d'épargne ; un parapluie, le réclamer aux stocks, 11, rue du Champ-de-Foire.

La Chocolaterie de L'UNION
garantit tous ses chocolats de fabrication absolument supérieure.

REVEILLON
pour tous et à tous les prix
Chez ROUSSILLON
Café de la Gare, 44, av. de la Gare
Avec les excellentes spécialités de la maison et ses escargots renommés.

CREVASSES, GERÇURES ET ENGELURES seront évitées par l'emploi du DERMOPHILE
Porte de Paris, à NEVERS CANET

A L'OCCASION DES FETES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN
La Maison PLACIDET
25, rue du 14-Juillet, 64, rue de Nièvre et Marché Saint-Arigle
Mettra en vente un assortiment de :
CRUSTACES CUITS ET CRUS
Homards, langoustes, langoustines, crabes, Coquilles Saint-Jacques
Escargots bouchés et préparés par la maison
HUITRES PORTUGAISES
2 fr., 2 fr. 25 et 2 fr. 75 la douzaine
Prix spéciaux pour hôtels et restaurants
P. S. — Mercredi et jeudi, vente de marée fraîche depuis
2 fr. le demi-kilo

### COSNE

**Les Hirondelles de Cosne.** — Nous avons annoncé que notre concert aurait lieu aux Etablissements du Tivoli, le 10 ou le 17 février prochain. Or, l'Union Fraternelle organise pour le 10 du même mois, salle de l'Eden-Cinéma, son propre concert. D'accord avec le président et les propriétaires des Etablissements du Tivoli et de l'Eden-Cinéma, le comité a décidé de reporter au 3 mars le concert des Hirondelles.

**BONA**

**Etat civil :**

*Publication de mariage.* — Louis Bret, ouvrier agricole à Tentury, et Marcelle Martin, à Lichy.

**DECIZE**

**Etat civil :**

*Naissances.* — Alice Maronat, à La Jonction; Raymond Jeandot, place du Champ-de-Foire ; Marguerite Jouanin, à Pitie.

*Publications de mariages.* — Pierre Bonotte et Marguerite Camus, aux Feuillats ; Claude Bailly et Françoise Guichard, à Larrey ; Jean Dablin et Madeleine Champeau ; Claude Crauland et Andrée Lemaître.

*Mariages.* — Charles Orbecchi et Hélène Gouriot ; Raymond Dasriaux et Andrée Beaubigeab.

*Décès.* — Philippe Clerc, 69 ans, journalier à l'Hôpital ; Geneviève Sébert, 21 mois, rue des Pêcheurs ; Charles Daudin, 44 ans, tailleur de pierres, place Général-Hanotaux ; Jean Dubois, 74 ans, rue Carnot.

Augmentation du Revenn

La Compagnie « LE PHENIX », entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, fréquemment désignée par les tribunaux et Cours d'Appel pour la constitution des rentes viagères, applique des tarifs nouveaux et fort avantageux. Renseignements gratuits et confidentiels au siège Social à Paris, (9e), 33, rue La Fayette, et chez les agents généraux dans tous les arrondissements.

**MONTHERLANT, HOMME DE LA RENAISSANCE**

Un volume in-8° 1/4 colombier. Prix : 5 fr. — En vente à la librairie Plon-Nourrit et Cie.

# SAONE-ET-LOIRE

## A LA CORRECTIONNELLE DE CHALON

### *Pour mouillage de lait une laitière de Saint-Vallier est condamnée à un mois de prison*

— Annette Cothenet, femme Prost, 64 ans, laitière à Saint-Vallier est accusée d'avoir livré du lait mouillé de 15 à 20 %.

Le tribunal la condamne à un mois de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et à l'affichage du jugement.

— Mme Piguey, née Marie Géraudet, laitière à Crisey, est également poursuivie pour vente à Chalon de lait mouillé de 10 à 12 %.

Le tribunal la condamne à 50 fr. d'amende.

— 50 fr. d'amende à Mme veuve Durieux, 57 ans, laitière à Chamforgueil, pour avoir écrémé son lait.

— Pour avoir chassé en temps de neige, l'Italien Antonio Foltran, de Montceau, est condamné à 50 fr. d'amende.

— Pour avoir également chassé en temps de neige et en plus tiré sur des pigeons domestiques, Marcel Giroux est condamné à un mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende.

— Le tribunal rend son jugement dans l'affaire Beulac, commissionnaire en vins à Montpellier, accusé d'avoir vendu du vin ne pesant pas le degré voulu à MM. Platret et Cardon, négociants en vins à Chalon. Le tribunal condamne Beulac à 200 fr. d'amende ; la partie civile obtient 785 fr. 65 de dommages-intérêts.

— Pour vagabondage, Jules Thiberghein, d'origine belge, 8 jours de prison.

— Pour sa 21e condamnation, Félix Clerc, 50 ans, né à Chagny, ivrogne invétéré, est condamné à un mois de prison.

— Louis Noirot, 36 ans, né au Creusot, manœuvre à Chalon, 8 jours de prison avec sursis et 50 fr. d'amende pour violences sur M. Pillon, surveillant.

### AUTUN

**Réunion des G. D. I. C. I.** — Une grande réunion aura lieu aujourd'hui à 14 heures, à l'hôtel de ville, pour protester contre la mauvaise répartition des charges fiscales. Tous les industriels et commerçants appartenant ou non au groupement sont priés d'y assister.

**Epilogue d'un drame.** — « Paris-Centre » a relaté en son temps le drame qui se déroula à Saint-Pantaléon, au cours duquel une jeune fille reçut en protégeant sa mère, deux balles de revolver. Gesber, l'auteur de ce drame, vient de mourir à l'hôpital.

**Trouvailles.** — Il a été trouvé par M. Perletier, rue Pernette, un rasoir mécanique, une broche et un trousseau de clés.

### BOURBON-LANCY

**Accidents du travail.** — Rudolph Wrobowski, 24 ans, sujet polonais, a reçu dans l'œil gauche une goutte d'huile ; Louis Roux, 16 ans, manœuvre aux usines Saint-Denis, a reçu un grain d'émeri dans l'œil droit ; Laurent Labourot, domicilié à Lucenay, a reçu une parcelle de fonte dans l'œil gauche ; Piotz Wozniak, sujet polonais, 19 ans, a reçu un grain d'émeri dans l'œil gauche ; Marc Maznel, 47 ans, demeurant à Gannay-sur-Loire, s'est contusionné le majeur et l'annulaire de la main droite ; Félicien Troussard, 24 ans, demeurant à Montambert, s'est contusionné l'auriculaire droit.

### CHAROLLES

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

— Nicolas Bernard, 61 ans, 1 mois de prison pour défaut de carnet d'identité.

— Jean Motyrew, 28 ans, sans profession ni domicile fixe, 8 jours de prison pour vagabondage.

— Joanny Lapalus, 33 ans, négociant à Baudemont, 16 francs d'amende avec sursis, pour coups et blessures.

— Nicolas Bernard, 61 ans, sans profession ni domicile, 2 moi de prison pour chasse sans permis.

— Joseph Lasky, 31 ans, mineur à Chalmoux, 2 mois de prison pour coups et blessures sur la personne de MM. Siniskp et Stanzy, à Chalmoux.

— Joa Ferreira, 23 ans, manœuvre à Digoin, 1 mois de prison par défaut pour vol d'objets mobiliers.

— Marcel Flot, 24 ans, manœuvre à Vigny-les-Paray, 1 mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende, pour vol de vaisselle.

— André Fransunk, 25 ans, manœuvrer à Bourbon-Lancy, 50 francs d'amende avec sursis pour blessures par imprudence.

## Régie départementale des chemins de fer de Saone-et-Loire

Dans le but de réduire les frais de transport des vins et pour soutenir les intérêts du vignoble desservi par la ligne de Mâcon à Fleurville, la régie départementale des chemins de fer de Saône-et-Loire a mis en vigueur un tarif spécial (P. V. n° 9 accordant sur certaines conditions, une réduction de 50 % sur les prix du tarif général, aux fûts vides allant au remplissage et aux fûts vides en retour d'expédition.

Pour rendre plus efficaces les avantages résultant de l'application du tarif spécial dont il s'agit, la régie départementale a engagé des pourparlers avec la Cie P.-L.-M., afin d'obtenir de cette compagnie la remise des wagons-réservoirs sur les voies de transbordement S.-L. et P.-L.-M.

L'accord, sur ce point, venant d'être réalisé, entre les deux réseaux P.-L.-M. et S.-L. la régie départementale a l'honneur d'informer MM. les négociants et commissionnaires en vins qu'ils pourront à l'avenir effectuer le transvasement des vins dans les wagons-réservoirs, directement des voies S.-L. sur P.-L.-M. ou inversement.

Il suffira pour cela que les expéditeurs spécifient sur les déclarations d'expédition des wagons-réservoirs vides, que ceux-ci sont à destination de la gare de transit des chemins de fer de Saône-et-Loire.

### LE CREUSOT

**LE PRIX DU PAIN**

Par arrêté de M. le maire du Creusot, en date du 19 décembre, le prix du pain de consommation courante a été fixé à 1 fr. 60 le kilo.

**La fermeture des boulangeries.** — M. le commissaire central de police fait savoir que l'arrêté préfectoral en vigueur en ce qui concerne la fermeture des boulangeries le dimanche, n'a subi aucune modification pour la période des fêtes prochaines. Il continuera à être appliqué.

**Accident du travail.** — Un crocheteur des laminoirs, M. Jean Ducreux, 30 ans, habitant Saint-Sernin-du-Bois, a été brûlé assez grièvement à la jambe droite.

**Etat civil :**

*Naissances.* — Guy Fournier, avenue Saint-Sauveur ; Lucienne Legrand, avenue Saint-Sauveur ; Odette Volaine, rue de Blanzy, 29 ; Raymonde Février, rue du Sénégal, 13 ; Jean Sauvageot, rue Maréchal-Foch, 189 ; Jeannine Sauvageot, même adresse ; Marjan et Marjanna Wawrzyniak, rue Lapérousse, 25 ; Charlette Naigeon, rue Anatole-France, 11 ; Pierre Letang, avenue Saint-Sauveur ; Charles Uranouski, avenue Saint-Sauveur ; Jacqueline Magnien, rue Maréchal-Pétain, 54 ; Raymonde Desbrosses, avenue Saint-Sauveur ; Suzanne Léger, rue de Blanzy, 12 ; Georges Mamecier, avenue Saint-Sauveur ; Françoise Mary, rue Jean-Jaurès, 20.

*Décès.* — Jean Monneret, 32 ans, Hôtel-Dieu; Appoline Caillon, épouse Forlevat, 82 ans, rue Maréchal-Foch, 169 ; Léon Sordet., rentier, 84 ans, rue Maréchal-Foch, 173 ; Jeanne Bérard, veuve Desouillère, 79 ans, rue Clémenceau, 39; Jeanne Thomas, épouse Depoil, 47 ans, rue Saint-Eloi, 9 ; Francisco Puig, employé de commerce, 44 ans, Hôtel-Dieu ; Suzanne Legeuvre, 17 ans, route d'Epinac, 41 ; Jean-Baptiste Lebeau, contrôleur, 58 ans, Hôtel-Dieu ; Georges Grouillard, retraité 74 ans, rue Longpendu, 6 ; Suzanne Léger, Maternité ; Catherin Perraudin, chauffeur, 52 ans, rue du Havre, 18

# PUY-DE-DOME

### *Sur la route de Riom le conducteur d'un attelage est écrasé par un camion automobile*

Clermont-Ferrand, 20 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Ce matin, à 6 h. 30, sur la route de Riom, près de Montferrand, une voiture hippomobile, conduite par M. Fernand Guillement, 26 ans, de Chateaugay, circulait sur la route sans lanterne, malgré l'obscurité, lorsqu'elle fut heurtée très violemment par un camion automobile conduit par M. Jean Allègre, de Clermont. M. Guillement fut précipité sous les roues du lourd véhicule et relevé dans un état désespéré. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y mourait quelques instants plus tard des suites d'une fracture du crâne.

### CLERMONT-FERRAND

**Vol.** — Dans la nuit de samedi à dimanche, le débit Legrand, rue Saint-Vincent de Paul, à Clermont, a reçu la visite de malfaiteurs, qui, après avoir brisé les volets extérieurs, ont fait sauter le tiroir-caisse et se sont emparés d'une centaine de francs. La police les recherche.

La famille Fernand Dhainaut de Moulins-Engilbert qui a obtenu 25.000 francs du prix Cognacq-Jay

# YONNE

## TONNERRE

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— MM. Paul Miglierina, 36 ans, chef de chantier à Tissey, et Victor Pécatier, 50 ans, entrepreneur à Joigny, poursuivis pour blessures par imprudence, sont condamnés : le premier à 100 fr. d'amende et à 5 fr. pour la contravention, et le second est déclaré civilement responsable.

— Jean Auzannet, 23 ans, et Raymond Hérard, 23 ans, demeurant le premier à Tonnerre, et le second à Marolles-sous-Lignières, tous deux sans profession autre que le braconnage de la pêche, sont condamnés chacun à 100 fr. d'amende.

— Pierre Lavignac, 39 ans, manœuvre, sans domicile fixe, est condamné à un an de prison, par défaut, pour vol d'une bicyclette.

— Georges Gadel, 22 ans, domestique de culture, sans domicile fixe, est condamné à 3 mois de prison avec sursis, pour vol d'une bicyclette.

**ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO**

Le maire informe les habitants qu'une enquête de commodo et incommodo est ouverte sur une demande présentée par MM. Camus frères, industriels à Tonnerre, en vue d'obtenir la concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique aux services publics dans la région de Tonnerre.

Les pièces du projet seront déposées jusqu'au 3 janvier au secrétariat de la mairie où chacun pourra prendre connaissance du projet et présenter les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

### AUXERRE

**Au collège.** — M. Morisset, ancien principal du collège d'Auxerre est nommé principal honoraire.

**Le 1er janvier.** — M. le préfet ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

**La fièvre aphteuse.** — La fièvre aphteuse vient d'être constatée à Auxerre.

**Etat civil :**

*Mariages.* — André Pineau et Lucile Lecomte; Robert Daniel et Suzanne Bellanger ; Félix Merlier et Louise Porcheron.

### JOIGNY

**Caisse d'épargne.** — La Caisse d'épargne a reçu pendant la semaine écoulée 289 versements s'élevant à la somme de 338.587 francs.

Elle a remboursé pendant la même période à 85 déposants la somme globale de 134.036,89.

**Dans les postes.** — Mlle Houchot, dame employée des postes à Brienne-le-Château (Aube), est nommée ou même titre à Joigny.

**Pour les familles nombreuses.** — Dans sa dernière séance, le conseil de direction de la caisse d'épargne a voté une somme de 1.800 fr. pour l'attribution de 93 livrets de 20 francs aux enfants de moins de 14 ans, appartenant à 20 familles nombreuses.

Dans la même séance, le conseil a décidé d'accorder une prime de 500 francs à une famille nombreuse particulièrement intéressante.

La famille Charpy, de Joigny (12 enfants), sera cette année la bénéficiaire de cette prime.

**Syndicat des consommateurs du gaz et de l'électricité.** — Le syndicat des consommateurs du gaz et de l'électricité informe les sociétaires qu'une réunion aura lieu à la mairie, demain mardi, à 20 h. 30.

**Ecole Saint-Jacques.** — L'Association des Flormontains de r'Yonne donnera, au profit de sa colonie de vacances, le dimanche 27 décembre, à 16 heures, dans la salle des fêtes de l'école Saint-Jacques, une grande séance de cinéma.

**COLLAN**

**Election municipale.** — M. Eugène Rollin a été élu conseiller municipal en remplacement de M. Léon Moreaux, démissionnaire.

**VILLENEUVE-SUR-YONNE**

**Accident de travail.** — M. André Desbordes, 21 ans, ébéniste chez M. Sicard, s'est blessé à la main gauche.

**Les marchés.** — Les marchés des vendredis 25 décembre et 1er janvier se tiendront les jeudis 24 et 31 décembre.

**VILLEFRANCHE-SAINT-PHAL**

**Le feu.** — Un incendie a détruit une meule de paille appartenant à M. Julien Reuiller, cultivateur à la Ricardière.

Une bonne Précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique ou emphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Prix de la boîte 3 fr. 05 (impôt compris) dans toutes les pharmacies.

LE PLUS SUR DES PLACEMENTS

Vous voulez que votre argent vous rapporte, et qu'il ne coure aucun risque? Achetez des Bons de la Défense Nationale.

Exonérés de l'Impôt Général sur le Revenu et de tous autres impôts.

PRIX NET DES BONS de la DÉFENSE NATIONALE

| MONTANT DES BONS à l'échéance | SOMME A PAYER POUR AVOIR UN BON REMBOURSABLE DANS | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 1 MOIS | 3 MOIS | 6 MOIS | 1 AN |
| 100 » | 99 75 | 99 » | 97 75 | 95 » |
| 500 » | 498 75 | 495 » | 488 75 | 475 » |
| 1,000 » | 997 50 | 990 » | 977 50 | 950 » |
| 10,000 » | 9,975 » | 9,900 » | 9,775 » | 9,500 » |

On trouve des Bons de la Défense Nationale partout : Agents du Trésor, Percepteurs, Bureaux de poste, Banque de France, Banques et Sociétés de crédit, chez les Notaires, etc.

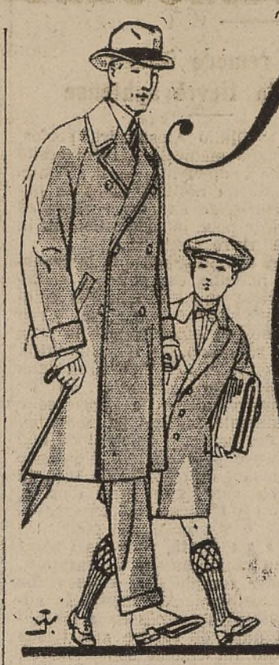

Soldes d'hiver

bon moment pour acheter.

Vos vêtements chauds "tiendront"-ils vraiment tout l'hiver ? Si vous voulez affronter les jours froids sans perdre de votre élégance coutumière, profitez des occasions exceptionnelles que Chazerain vous offre. Au plus fort de ses ventes, il solde déjà les plus chic, les plus récents de ses modèles, à peine créés.

Voici, d'ailleurs, pour mieux vous convaincre, quelques-uns de ses sacrifices.

Beaux Pardessus croisés, val. 225 f. soldés à 175 f.
Très jolis Raglans de 275 et 250 f. .. 195 f.
Une série de Raglans gris foncé. .. 99 f.
Une série de Pardessus droits .. 59 f.

De nombreux Pardessus pour garçonnets soldés au plus bas prix.

MAISON BOREL
CHAZERAIN Successeur
85, rue du Commerce - NEVERS
"Chazerain habille bien"

7027

## Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Monsieur Pierre IMBART de la TOUR**

*Membre de l'Institut*
*Chevalier de la Légion d'honneur*

décédé à Paris, le 17 décembre courant, et dont les obsèques auront lieu à Fléty, le jeudi 24 décembre, à 10 heures.

De la part de sa veuve, de ses cousins, cousines et de ses nombreux amis.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Madame veuve THUREAU**
**Née Marguerite DAUVILLAIRE**

décédée, chez ses enfants, à Dornes, dans sa 79e année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 21 décembre 1925, en l'église de Decize, à 10 heures.

De la part de : M. et Mme François Thureau M. et Mme Gabriel Thureau, M. et Mme Bérat, M. et Mme Bonneau, M. et Mme Louis Thureau, ses enfants et de toute la famille.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Monsieur Louis PERREAU**

*Quincaillier*

décédé, en son domicile, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), le 20 décembre 1925, dans sa 58e année.

Ses obsèques auront lieu le mardi 22 décembre courant, à 13 h. 30, en l'église de Bourbon-Lancy.

On se réunira à la maison mortuaire à 15 h. 15

De la part de : Mme Louis Perreau, sa veuve; M. Emile Perreau, Mlles Suzanne et Alice Perreau, ses enfants ; des familles Balandras, Mandrillon, Chabert, Minet, Chapuis, Bidault, Nigaud, Durand, Marmorat, Petitjean et Loreaut et de tous ses amis et connaissances.

Prière d'en faire part aux personnes non avisées.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Madame Louis JOUIGNOT**
**Née Marguerite FRANC**

décédée, en son domicile, à Imphy, à l'âge de 60 ans.

Ses obsèques auront lieu le mardi 22 décembre, en l'église de Saint-Firmin (Nièvre).

De la part de : M. Louis Jouignot, son époux; M. et Mme Louis Jouignot, M. et Mme Antoine Sénat, ses enfants.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Service, Convoi et Enterrement de

**Monsieur Charles BERNET**

*Agent de police de la Ville de Nevers*

décédé, en son domicile, à Nevers, 61, rue Félix-Faure, le 20 décembre 1925, dans sa 35e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 22 courant, à 10 heures, en l'église de Montapas.

On se réunira à l'Eglise.

De la part de : M. et Mme Pierre Bernet, ses père et mère ; M. et Mme Louis Bernet et leur fils, ses frère, belle-sœur et neveu ; de ses oncles, tantes, cousins, cousines, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

**Monsieur Louis LAUGER**

*Retraité du P.-L.-M.*

décédé, en son domicile, à Nevers, 12, rue des Chauvelles, le 20 décembre 1925, dans sa 65e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le mardi 22 courant, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 14 h. 45

De la part de : Mme Lauger, son épouse, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE
Avant d'acheter
Piano, Violon, Flûte, Clarinette etc.,
demandez notre intéressant catalogue illustré (franco)
LAVEST, LUTHIER, MONTLUÇON

## Rentes Viagères

Avec les prix actuels, il devient chaque jour plus difficile à ceux pour qui la retraite a sonné de faire face, avec leurs modestes revenus, aux dépenses de première nécessité. A ceux-là la rente viagère, surtout depuis la majoration des taux résultant des tarifs actuels, offre le seul remède efficace, en leur procurant immédiatement et pour toute leur existence, l'augmentation de revenus qui leur est indispensable pour vivre. Toutefois, cette opération, comportant d'aliénation définitive du capital économisé, ne doit être réalisée qu'à une ancienne et importante Compagnie, comme **La Nationale Vie** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) fondée en 1830, dont la situation financière assure à ses rentiers viagers, quelles que soient les circonstances, la plus indiscutable sécurité.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, et chez les agents généraux en province, et notamment à :

M. PREVOST, 19, rue La-Fayette.
M. DUFRESNE, correspondant, 21, rue Charles-Roy, à Nevers.
MM. GUILLERAULT et VATAN, à Cosne.
M. LEHAUSSOIS, route d'Armes, à Clamecy.

Papier à Cigarettes
ABADIE
économique parce que résistant

APOLLO

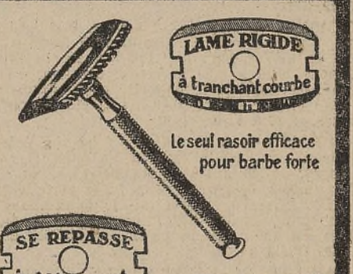

LAME RIGIDE à tranchant courbe
Le seul rasoir efficace pour barbe forte
SE REPASSE indéfiniment
En vente partout
Rasoir en écrin avec lames 20 f
lames de rechange, les six 10 f
LE RASOIR FRANCAIS
Rasoir Apollo 20, r. Réaumur Paris

PLUS D'IVROGNES
L'IVROGNERIE EST UNE MALADIE
La POUDRE MONTAVON en est le remède
Guérison Radicale de l'IVROGNERIE et à l'insu du buveur par la merveilleuse POUDRE MONTAVON
13 fr. la boîte franco mandat adr. aux Laboratoires MONTAVON
56, rue de l'Université, PARIS. Exiger-la dans toutes Pharmacies.

**« POLITICA »**

Sommaire du numéro de décembre :

F. Hauser Edouard Daladier ; M. Déat, l'école unique ; J.-M. Bourgel, l'organisation de l'armée (II) ; G. Gavriloff, La constitution soviétique (II) ; Chronique politique ; Lectures politiques ; Documents et tableaux.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -44-

# Le Maître de Ballantrae

*Par R.-L. STEVENSON*

**Traduit de l'anglais par Théo VARLET**

(Suite)

Le billet portait l'adresse d'un certain capitaine Harris, à une taverne du port. Je connaissais Harris (de réputation) pour un dangereux aventurier, véhémentement soupçonné de piraterie dans le passé, et faisant alors le dur métier de trafiquant indien. Ce que Mylord pouvait bien avoir à lui dire, ou lui à dire à Mylord, cela passait mon imagination ; et non plus comment Mylord avait ouï parler de lui, sinon à l'occasion d'un procès peu honorable dont cet homme s'était récemment dépêtré. Bref, je remplis ma mission à contre-cœur et d'après le peu que je vis du capitaine, m'en revins préoccupé. Je le trouvai dans une petite pièce malodorante, assis devant une chandelle qui coulait et une bouteille vide ; il lui restait quelque chose d'une allure militaire, ou plutôt c'était là une affectation, car ses manières étaient triviales.

— Vous direz à Mylord, en lui présentant mes respects, que je serai chez Sa Seigneurie dans moins d'une demi-heure, dit-il, après avoir lu le billet ; puis il eut la vulgarité, en me montrant la bouteille vide de vouloir me faire chercher à boire pour lui.

Je revins au plus vite, mais le capitaine me suivit de près, et il resta jusque tard dans la nuit. Le coq chantait pour la deuxième fois quand je vis (de ma fenêtre) Mylord le reconduire en l'éclairant jusqu'à la porte, — et tous deux, affectés par leurs libations, s'appuyaient parfois l'un sur l'autre pour confabuler. Cependant dès le matin, très tôt, Mylord sortit avec cent livres en poche. Je ne crois pas qu'il revint avec la somme ; mais je suis sûr qu'elle n'était pas destinée au Maître, car je rôdai toute la matinée aux abords de la boutique. Ce fut la dernière fois que Mylord Durrisdeer sortit de chez lui jusqu'à notre départ de New-York ; il se promenait dans le jardin, ou restait en famille, comme à l'ordaire ; mais la ville ne le voyait plus, et ses visites quotidiennes au Maître paraissaient oubliées. Quant à ce Harris, il ne reparut plus, ou du moins pas avant la fin.

J'étais alors très opprimé par l'intuition des mystères parmi lesquels nous avions commencé de nous mouvoir. A lui seul, son changement d'habitudes dénotait que Mylord avait quelque grave souci ; mais quel était ce souci, d'où il provenait, ou pourquoi Mylord ne sortait plus de la maison ou du jardin, je ne le devinais pas. Il était clair jusqu'à l'évidence, que les pamphlets avaient joué un certain rôle dans cette transformation. Je lisais tous ceux que je pouvais découvrir, et tous étaient des plus insignifiants, et contenaient les mêmes grossièretés scurriles que d'habitude ; voire un grand politique n'y eût pu trouver matière à offense déterminée ; et Mylord s'intéressait peu aux questions publiques. La vérité est que le pamphlet origine de tout ne cessa de reposer sur le sein de Mylord. Ce fut là que je le trouvai pour finir, après son trépas, au milieu des solitudes du Nord. C'était en un tel lieu, en d'aussi pénibles circonstances, que je devais lire pour la première fois ces phrases ineptes et mensongères d'un pamphlétaire whig déclamant contre l'indulgence à l'égard des jacobites : — « Un autre Rebelle notoire, le M...e de B.....e, va recouvrer son Titre. Cette Mesure a été longtemps ajournée, car il exerçait de peu honorables Fonctions en Ecosse et en France. Son frère, L..d D.....r, est reconnu pour ne valoir guère mieux que lui en Inclinatoin ; et l'Héritier supposé, qui va être destitué, fut élevé dans les plus détestables Principes. Selon la vieille Expression, c'est « six de l'un et une demi-douzaine de l'autre » ; mais la Faveur d'une semblalbe Restauration est trop excessive pour passer inaperçue. » Un homme en possession de tous ses moyens ne se fût pas ouvré pour deux liards dun conte si évidemment absurde ; que le gouvernement eût conçu un tel projet, était inadmissible pour toute créature raisonnable, sauf peut-être l'imbécile dont la plume lui avait donné naissance ; et Mylord avait beau être peu brillant, son bon sens était remarquable. Qu'il pût admettre pareille invention et garder le pamphlet sur son sein et ses phrases dans son cœur, cela prouve sa folie jusqu'à l'évidence. Sans doute la simple mention de Mr Alexander, et la menace dirigée contre l'héritage de l'enfant, précipitèrent le coup si longtemps suspendu. Ou bien mon maître était réellement fou depuis quelque temps, et nous étions trop peu perspicaces ou trop habitués à lui pour discerner toute l'étendue de son mal.

Une semaine environ après la journée des pamphlets, je m'étais attardé sur le port, à faire un tour jusqu'à la maison du Maître, comme il m'arrivait souvent. La porte s'ouvrit, un flot de lumière s'étala sur la chaussée, et je vis un homme prendre congé avec des salutations amicales. Je ne saurais dire l'impression singulière que cela me fit de reconnaître l'aventurier Harris. Il me fallait conclure que la main de Mylord l'avait amené ici ; et je poursuivis ma promenade, envahi des pires suppositions. Il était tard quand je rentrai, et Mylord était occupé à faire sa valise pour un voyage.

— Pourquoi donc arrivez-vous si tard ? s'écria-t-il. Nous partons demain pour Albany, vous et moi ; vous n'avez que le temps de faire vos préparatifs.

— Pour Albany, Mylord ? Et dans quel but, grand Dieu !

— Changement d'air, répondit-il.

Et Mylady, qui semblait avoir pleuré, me fit signe d'obéir sans autre réplique. Elle me conta un peu plus tard (quand nous eûmes le loisir d'échanger quelques mots, qu'il avait soudain manifesté son intention après une visite du capitaine Harris, et que toutes ses tentatives, aussi bien pour le détourner de ce voyage que pour obtenir l'explication de son but, avaient eu aussi peu de succès.

Nous fîmes un heureux voyage en remontant cette belle rivière de l'Hudson, par un temps agréable, entre des hauteurs singulièrement embellies par les teintes de l'automne. Arrivés à Albany, nous descendîmes à l'auberge, et j'eus vite fait de percer à jour le dessein de mon maître, qui était de m'y garder prisonnier. Le travail qu'il inventa de me faire faire n'était pas tellement urgent que nous dussions l'exécuter loin des documents utiles, dans une chambre d'auberge, et non plus de telle importance qu'on m'obligeât de reproduire la même note à quatre ou cinq exemplaires Je me soumis en apparence ; mais je pris de mon côté mes mesures particulières, et les nouvelles locales me furent communiquées chaque jour grâce à la bienveillance de notre hôte. C'est par ce canal que j'appris enfin une nouvelle que j'avais, pour ainsi dire pressentie. Le capitaine Harris (me dit-on) avec « Mr. Mountain, le trafiquant », étaient partis pour remonter la rivière dans une barque. Je soutins mal le regard du patron de l'auberge, tant je soupçonnais que mon maître ne fût impliqué dans l'affaire. Cependant je me hasardai à dire que je connaissais un peu le capitaine, mais pas Mr. Mountain, et je demandai qui encore faisait partie de l'expédition Mon informateur l'ignorait ; Mr. Mountain était descendu à terre pour quelques achats indispensables ; il avait parcouru la ville en achetant, buvant et jasant ; et il paraissait bien que l'expédition était organisée en vue de rechercher un trésor ; car il avait beaucoup parlé des grandes choses qu'il ferait à son retour. On n'en savait pas plus, aucun des autres n'étant venu à terre et ils semblaient pressés d'arriver à un certain point avant les neiges.

Et de fait, le lendemain il tomba quelques flocons même en Albany ; mais il n'en fut rien de plus que de nous faire souvenir de ce qui nous attendait. Je prenais la chose à la légère, étant peu au courant du rude climat de cette province : il n'en est plus de même aujourd'hui, lorsque je me reporte en arrière ; et je me demande parfois si l'horreur des événements qu'il me faut à présent raconter ne provenait pas en partie des ciels sinistres et des vents farouches auxquels nous fûmes exposés, et du froid mortel qu'il nous fallut subir.

Comme la barque était passée, je crus d'abord que nous allions quitter la ville. Mais il n'en fut pas question. Mylord prolongeait son séjour en Albany, où nous n'avions pas d'affaires visibles, et me gardait auprès de lui, éloigné de mon véritable devoir, sous un prétexte de travail. C'est là-dessus que j'attends, et que je mérite peut-être le blâme. Je n'étais pas assez obtus pour n'avoir pas mes idées à moi. Il m'était impossible de voir le Maître se confier aux mains de Harris, sans deviner là-dessous quelque manigance. La réputation de Harris était déplorable, et il avait été soudoyé en secret par Mylord ; mes informations me firent voir dans Mountain le trafiquant un personnage du même acabit ; leur entreprise commune, la recherche d'un trésor volé, était bien faite pour les inciter à un mauvais coup ; et la nature du pays où ils s'engageaient assurait l'impunité au crime. Eh bien, il est exact que toutes ces idées me vinrent, avec ces craintes et ces pressentiments du sort réservé au Maître.

(*A suivre*)

# RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

## C'est du 21 au 24 janvier prochain que se tiendra à Charolles le concours annuel de la race charollaise

Le concours départemental de la race bovine charollaise se tiendra à Charolles les 21, 22, 23 et 24 janvier prochain.

Le registre d'inscription est ouvert et sera clos irrémédiablement le 31 décembre, à 16 heures. Chaque déclaration d'animaux devra être accompagnée de la quittance des droits d'inscription délivrée par le receveur municipal, rue des Provins.

Neuf catégories de mâles sont prévues au programme, savoir : animaux nés depuis le 1er mai 1925 ; animaux nés en avril 1925 ; animaux nés en mars 1925 ; animaux nés en janvier et février 1925. (Pour ces quatre catégories les animaux devront obligatoirement être inscrits au herd-bock charollais) ; animaux nés depuis le 1er avril 1925 ; animaux nés du 1er janvier au 1er avril 1925.

Animaux inscrits et non inscrits concourant ensemble : animaux âgés de 12 mois au moins ayant deux dents de remplacement ; animaux ayant 4 dents de remplacement ; animaux ayant plus de quatre dents de remplacement.

Quatre catégories sont prévues pour les femelles, animaux inscrits au herd-bock : animaux nés en 1925 ; animaux nés en 1924 ; animaux nés en 1923 ; animaux nés en 1922 et plus âgés.

Le montant des prix en argent pour les différentes catégories est de 30.000 francs et des objets d'arts seront décernés aux plus beaux animaux du concours, mâles et femelles.

La réception des animaux aura lieu le jeudi 22 janvier à partir de 14 heures après la visite du vétérinaire sanitaire et sera close à 17 heures. Au moment de leur arrivée au concours les exposants devront présenter un certificat du vétérinaire visé par le maire de leurs communes constatant qu'aucun cas de maladies contagieuses n'a été signalé depuis deux mois au moins dans un rayon de quatre kilomètres.

## Foires et Marchés de la Région

BOURBON-LANCY. — On cotait : poulets, 24 à 30 fr. la paire ; oies, 38 à 42 fr. pièce ; dindes, 60 à 70 fr. l'une ; lapins domestiques, 18 à 22 fr. l'un ; beurre, 7.50 à 8 fr. la livre ; œufs, 8.50 à 9 fr. la douzaine ; choux, 1 à 2 fr. l'un ; choux-fleurs, 2.50 à 4 fr. l'un ; choux de Bruxelles, 1.50 le litre ; poireaux, 0.25 l'un.

BOURGES. — On cotait : froment, 128 à 130 fr. ; seigle, 90 à 92 fr. ; orge, 90 à 92 fr. ; avoine noire, 95 à 98 fr. ; marsèche, 98 à 100 fr. ; son, 68 à 70 fr. ; farine, 172 à 174 fr. les 100 kilos.

Pintades, 38 fr. la paire ; dindes, 80 à 130 fr. la paire ; oies, 75 à 85 fr. la paire ; canards, 32 à 44 fr. la paire ; poulets, 28 à 48 fr. la paire ; perdrix, 8 à 10 fr. la pièce ; pigeons, 5.50 à 7 fr. la pièce ; lièvres, 30 à 40 fr. pièce ; lapins de garenne, 7.50 à 9 fr. pièce ; lapins domestiques, 16 à 30 fr. la pièce ; œufs, 9a 10 fr. la douzaine ; fr. la douzaine ; beurre frais, 9 à 9.50 la livre ; châtaignes, 1 à 1.25 le litre ; miel, 3.50 à 4 fr. la livre ; prnneaux, 2 à 2.50 le litre ; haricots rouges ou blancs, 2.50 à 3 fr. le litre ; pommes de terre, 0.65 à 0.80 le kilo.

Bœuf : 7, 11 à 19 fr. ; mouton, 8, 12 à 16 fr. ; porc, 9, 11 à 13 fr. ; veau, 9, 12 à 18 fr. (le kilo).

Viande sur pied (le demi-kilo) : moutons, 2.20 à 3 fr. ; veaux, 3 à 3.90 ; porcs, 3,25 à 3,45.

BRIENON. — On cotait : blé, 129 à 130 fr. ; farine, 176 ; son, 72 à 74 fr. ; rémoulage, 78 à 80 fr. ; seigle, 90 fr. ; orge, 85 à 90 fr. ; avoine, 95 à 96 fr. ; beurre, 18 à 19 fr. le kilo ; œufs, 8.75 à 9 fr. la douzaine.

FOURS. — A la dernière foire, on cotait : bœufs, 4 fr. le kilo ; veaux, 6.50 ; porcs, 6.40 à 6.80 le kilo ; poulets, 25 à 35 fr. la paire ; canards, 32 à 35 fr. la paire ; oies, 30 fr. la pièce ; dindes, 45 fr. la pièce ; lapins, 18 à 25 fr. la pièce ; œufs, 8.50 la douzaine ; beurre, 9 fr. la livre.

JOIGNY. — On cotait : beurre, 9.50 la livre ; œfs, 9.50 la douzaine ; pommes de terre, 0,50 à 0.80 le kilo ; haricots, 2,25 à 3 fr. le litre ; oignons, 0.50 à 0.60 le litre ; carottes, 0.75 le kilo ; navets, 0.50 le paquet ; choux-raves, 0.50 à 0.70 pièce ; choux, 0.75 à 1.20 pièce ; choux-fleurs, 2.50 à 4 fr. pièce.

OUROUX. — A la dernière foire, on cotait : châtrons, de 5.500 à 6.500 fr. la paire ; vaches grasses, de 390 à 450 fr. les 100 kilos vif ; vaches suitées, de 2.500 à 3.500 fr. la pièce ; veaux de boucherie, de 2.60 à 2.90 le demi-kilo vif ; porcs gras, de 3 à 3.30 le demi-kilo vif ; nourrains, de 150 à 230 la pièce ; porcelets, de 90 à 130 fr. la pièce.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE. — On cotait : beurre, 14 fr. le kilo ; œufs, 8 fr. la douzaine ; fromages 1 à 1.50 la pièce ; poulets, de 11 à 12 fr. le kilo ; oies, de 8.50 à 9.50 le kilo ; dindes, de 8.50 à 9 fr. ; lapins, 6.50 à 7.20 le kilo ; veaux, de 6.50 à 7 fr le kilo.

SANCERRE. — On cotait : dindes, 70 à 100 fr. la paire ; canards, 30 à 38 fr. la paire ; poulets, 34 à 50 fr. la paire ; lapins, 15 à 25 fr. la pièce ; beurre, 12 à 14 fr. le kilo ; œufs, 8.25 à 8.75 la douzaine ; fromages, 7.20 à 8.40 la douzaine.

SOUVIGNY. — A la dernière foire, on cotait : porcs maigres, 3.40 la livre ; porcs gras, 3.20 la livre ; beurre, 7.25 la livre ; œufs, 9.50 la douzaine ; fromages de vache, 1 fr. pièce ; de chèvre, 0.90 pièce ; dindes, 120 à 150 fr. la paire, oies, de 60 à 80 fr. la paire ; canards, 30 à 32 fr. la paire ; gros poulets, 35 à 40 fr. la paire ; moyens, 30 à 32 fr. la paire ; lapins, 3 fr. la livre ; lièvres, 5 fr. la livre ; lapins de garenne, 7 à 8 fr. l'un ; perdrix rouges, 9 fr. pièce ; grises, 7 à 8 fr. pièce ; faisans, 20 fr. l'un ; pommes de terre au détail, 0.50 le kilo ; en gros, 45 fr. les 50 kilos ; haricots secs, 1.80 le kilo.

VARENNES-SUR-ALLIER. — A la dernière foire, on cotait : bœufs de trait, 6.200 à 7.800 fr. la paire ; bœufs gras, 4.60 à 4.80 le kilo ; vaches grasses, 4.30 à 4.60 le kilo ; vaches laitières, 2.200 à 2.600 fr. pièce ; vaches au veau, 2.400 à 3.000 fr. l'une ; châtrons, 1.600 à 1.900 fr. l'un ; génisses, 1.400 à 1.700 fr. l'une ; veaux de boucherie, 7.30 à 7.80 le kilo ; porcs gras, 6.80 à 7 fr. ; nourrains, 180 à 230 fr. l'un ; porcelets, 110 à 140 fr. l'un ; moutons gras, 7 à 7.25 le kilo ; poulets de choix, 32 à 38 fr. la paire ; poulets moyens, 28 à 30 fr. la paire ; poules, 24 à 28 fr. la paire ; canards, 26 à 28 fr. la paire ; pintades, 30 à 32 fr. la paire ; oies, 65 à 75 fr. la paire ; dindes, 90 à 110 fr. la paire ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire ; lapins domestiques, 12 à 20 fr. l'un ; lapins poids vif, 3 fr. la livre ; lapins de garenne, 6 à 7.50 pièce ; lapereaux à élever, 6 à 10 fr. l'un ; beurre en gros, 6.75 à 7fr. la livre ; beurre au détail, 7.25 à 7.50 la livre ; œufs, 8.75 à 9 fr. la douzaine ; fromages de vache, 1.20 à 1.50 l'un ; de chèvre, 0.60 à 0.75 l'un ; pommes de terre, 45 à 50 fr. les 100 kilos, ou 6 à 7 fr. le double décalitre ; choux pommés, 0.80 à 1.20 pièce ; choux-fleurs, 2.50 à 3.50 l'un.

Blé, 136 à 138 fr. les 100 kilos ; seigle, 88 à 90 fr. ; orge, 100 à 102 fr. ; avoines blanches, 90 à 92 fr. ; avoines noires, 95 à 98 fr. ; criblures, 70 à 75 fr. ; tourteaux, 90 à 95 fr. ; farine, 177 à 178 fr. ; foin, 110 à 120 fr. ; luzerne, 95 à 100 fr. les 100 kilos.

### LAVAGE DES LAINAGES AU BOIS DE PANAMA

S'emploie principalement pour le lavage des lainages foncés. On fait bouillir le bois de Panama pendant une demi-heure environ, puis on laisse refroidir l'eau jusqu'à ce qu'elle soit tiède. Le lainage est plongé dans cette eau pendant vingt-quatre heures, après quoi on frotte et on rince. Avoir soin ensuite de ne pas tordre le tissu, mais le faire sécher sur une corde ou sur un séchoir en bois, à l'ombre.

## Un remède italien contre la fièvre aphteuse

Le professeur Giulio Alessandri, professeur de pathologie médicale à l'Université Royale de Rome, directeur de la Station zooprophylactique du Latium, vient de publier une courte étude sur les recherches qu'il a entreprises pour la prévention ou la guérison de la fièvre aphteuse.

M. Alessandri est persuadé que la transmission de la maladie est possible seulement quand existe une légère lésion cutanée ou muqueuse par où passe le virus dans l'organisme, en empruntant la voie des vaisseaux sanguins ou lymphatiques.

Par ailleurs, écrit M. Ad.- J. Charon dans *le Journal d'Agriculture pratique*, en de nombreuses observations, le professeur Alessandri a constaté, durant la maladie, une altération des urines consistant en une teneur de chlorure plus ou moins intense On a trouvé en état de maladie de 15 à 18 grammes de chlorure par litre d'urine, alors que dans l'état normal la teneur varierait de 0 gr. 6 à 1 gramme pour les bœufs et 0 gr. 8 à 1 gr. 15, pour les vaches pour aller à un maximum de 7 grammes.

Pour se rendre compte des causes de cette hyperchlorurie, M. Alessandri a administré du chlorure en excès dans les aliments, tentant ainsi de rendre aux tissus les chlorures qui lui étaient soustraits et, sur d'autres sujets en cherchant à neutraliser l'acide chlorhydrique qui, souvent, assure-t-il, accompagne la saturation de chlorures de l'organisme.

Or, l'état des animaux recevant des chlorures en excès empirait, et le taux d'émission des chlorures augmentait. Au contraire, quand on neutralisait l'acide chlorhydrique par des alcalins, les chlorures diminuaient dans les urines et l'état des animaux s'améliorait notablement.

Aussi, dans la dernière épizootie de fièvre aphteuse, le professeur Alessandri utilisa un remède composé de petites doses d'alcalins, unis à l'acide phénique et aux sels arsénicaux par inoculation dans la jugulaire et sous la peau, mais dans ce dernier cas, il restait pendant quelque temps des tuméfactions douloureuses

Les premières expériences furent faites à l'Institut zootechnique ,puis dans le Latuim les Abbruzes et en Calabre.

Encouragé par les résultats obtenus, on institua des expériences en Haute-Italie,- notamment dans les provinces de Pavie, de Rovigo, de Ferrare. Mais dans ces dernières provinces, il eut beaucoup de résultats incertains ou négatifs.

Ceux-ci ne découragèrent pas le professeur Alessandri. Il pensait, en effet, que l'efficacité d'un remède dépend assez souvent de la quantité utilisée, spécialement quand il n'a pas une spécificité propre sur l'agent causal et tend seulement à modifier l'habitat où il se développe.

Pour parer à ces insuccès, on doubla les doses des substances destinées à neutraliser l'acidité (acidosi) et on constata avec satisfaction que les résultats concordaient avec ceux de la station expérimentale. Une distribution de vingt mille fioles de remède fut effectuée ; on obtint cette fois, des guérisons inespérées ou des améliorations notables de la maladie, réduite ainsi à une grande bénignité, et dans d'autres cas une prévention du mal. Ceci se produisit quand les injections furent faites sur tous les animaux d'une stalle, à la première apparition de la maladie dans l'étable, et quand les injections furent répétées à intervalles plus ou moins longs huit, dix, quinze jours.

Le docteur Alessandri ne prétend pas assurer qu'il a trouvé le spécifique de la fièvre aphteuse, mais il assure n'avoir, dans ses nombreuses expériences, au cours de plusieurs graves épizooties, trouvé parmi les nombreuses préparations commerciales ou autres, aucun remède plus efficace et moins dangereux que celui qui fait l'objet de sa note, aujourd'hui préparé sous le nom de *Fenarsen*.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier ce remède, mais les titres scientifiques de M. Alessandri doivent engager vivement les savants, qui suivent les ravages de la fièvre aphteuse, à l'expérimenter.

## Concours général des vins

Le concours général des vins et eaux-de-vie se tiendra, à Paris, du mardi 16 au dimanche 21 mars 1926.

Les déclarations d'exposition devront être adressées à la préfecture de Saône-et-Loire au plus tard le 1er janvier 1926, dernier délai d'admission.

Les formules de déclarations devront être réclamées à la préfecture ou dans les sous-préfectures.

Les viticulteurs de la Côte chalonnaise, désireux d'exposer, sont priés d'en aviser dès maintenant M. Tacnet, secrétaire de l'Union agricole et viticole, à la sous-préfecture, et de ne pas oublier de faire leur déclaration d'exposition sur la formule officielle, avant le 31 décembre.

L'Union agricole et viticole examinera dans sa réunion de janvier, comment elle pourra aider les exposants, notamment en groupant les échantillons pour l'envoi à Paris et en se chargeant de l'organisation matérielle de l'exposition.

## A l'Académie d'agriculture

### PRESERVATION DES BLES CONTRE LA CARIE

La lutte contre la carie du blé, à l'aide des produits cupriques, comportait, jusqu'à ces dernières années, l'immersion des semences dans le bain de solution désinfectante. Les inconvénients multiples des traitements par voie humide diminution marquée du pouvoir germinatif des semences, échauffement du grain, difficultés d'opération, ont provoqué de divers côtés des tentatives de traitement à sec par les poudres cupriques.

Dans une note précédente, M. Vermorel avait déjà désigné la possibilité d'utiliser l'acétate neutre en poudre fine ou traitement avec des semences, à côté du carbonate de cuivre, presques exclusivement employé en Amérique. Dans une nouvelle communication, il indique le mode opératoire auquel il s'est arrêté pour la pratique du poudrage au vedet ou verdissage. Le mélange de la poure et du blé peut être réalisé de façon fort simple. En dehors des appareils spéciaux réservés aux grandes exploitations, un matériel sommaire suffit dans les fermes où la quantité de semences à traiter est peu considérable. Une baratte hors service, un tonneau avec ouverture su l'un des fonds, par exemple un tonneau métalique à carbure avec couvercle, conviennent parfaitement aux petites exploitations.

La poudre cuprique est introduite avec le grain dans le tonneau ou la baratte, à raison de 150 grammes de verdet neutre par 100 kilogrammes de grain. La quantité la plus convenable de grain à traiter en une seule opération est de 40 à 60 kilogrammes. Pour mélanger la poudre au grain, on fait tourner la baratte, ou on roule tonneau en le mettant de temps en temps sur l'un et sur l'autre fond. Après un brassage de cinq minutes, on attend quelques instants pour laisser déposer les poussières et on adapte le sac qui doit recevoir le grain sur l'ouvertue de l'appareil. On fait ensuite passer le grain du récipient dans le sac. Pendant ces manipulations, l'opérateur doit se munir d'un masque pour protéger les voies respiratoires, ou, à défaut, d'un mouchoir bien appliqué au-dessous des yeux, couvrant la bouche et le nez.

# Concerts de T. S. F. d'aujourd'hui lundi

### « RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui 21 décembre :

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1. Vers l'horizon, marche (Mériot) ; 2. Eveline, valse (E. Ladivia) ; 3. Après un rêve, solo de violon (G. Fauré) ; 4. Villages-Czardas (Gustave Michiels) ; 5. Frivoletta (Félicie Carona) ; 6. Lamento, solo de violoncelle (Ph. Gaubert) ; 7. Elle s'est fait repousser les cheveux (Jacovacci-Diodet) ; 8. Hérodiade, fantaisie (Massenet-Tavan) ; 9. Petite demoiselle, intermezzo (Thun) ; 10. Rêverie, solo de violon (M. Beurrée) ; 11. Chant de mon pays (G. Amaniera) ; 12. Tzigania (M. Dufour) ; 13. Farfadets, solo de violoncelle (Husson-Morel ; 14. Notre amour (Bœllmann-Chapelier) ; 15. Si tu le voulais (Tosti-Tavan) ; 16. C'est peu de chose, one step (Roger Weiller).

A 16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec le concours de Mlles Blanche Dufour, cantatrice; Georgette Courtois, et de MM. Daurice Landeau, Maurice Imbert, compositeur, Louis Malsang, René Dole et Marcel Denis :

1. Farandole de l'Arlésienne (Bizet) ; 2. La verdure dorée (Maurice Imbert), chant, Mlle Blanche Dufour accompagnée par l'auteur ; 3. Extase (L. Ganne), solo de violoncelle, René Dole ; 4. Un poème, Maurice Landeau ; 5. Angelus des Scènes pittoresques (Massenet) ; 6. Sérénade orientale (Maurice Imbert), chant, Mlle Dufour, accompagnée par l'auteur ; 7. Sonate pour deux violons (Corelli) Mlle Georgette Courtois et M. Louis Malsang ; 8. Un poème, Maurice Landeau ; 9. Hérodiade (Massenet) ; 10. La fauvete du temple (Messager), Mlle G. Courtois, MM. Louis Malsang, René Dole et Marcel Denis.

A 20 h. 30, radio-concert organisé par la Maison française de « l'Appareillage M. S. », avec le concours de Mlles Suzanne Rouyer, de la Comédie Française, Emma Liebel, des Concerts Parisiens, Migevant, cantatrice, de MM. Dorival, de la Comédie Française, Abondance, et de l'orchestre Radio-Paris :

1. Jobin et Nanette, opérette-sélection (Weckerlin) Mlle Migevant et M. Abondance ; 2. Chronique littéraire par M. Jean Fannius « Le second métier » ; 3. a) Ensemble (Borel-Clerc) ; b) Passion (Scotto) ; c) Les boîtes de nuit (Mario), Mme Emma Liebel ; 4. « Les poèmes les plus courts », causerie par M. Dorival, de la Comédie Française ; récitation par Mlle Suzanne Rouyer, M. Rorival et Radiolo.

### TOUR EIFFEL

De 18 h. à 19 h. 05, journal parlé par T. S. F.

Programme : Henry Bordeaux, de l'Académie Française : « Ce que j'ai vu en Orient » ; M. J. Joseph Renaud : Les phénomènes psychiques » ; M. Georges Delamare : Propos en l'air; M. Paul Botiaux : « Les nouveautés de la T. S. F. », M. Marc Frayssinet : « Le travail des cabinets de ministres » ; M. Julien Maigret : « Les danses par les nuits d'Afriques » ; M. Jacques Archambault : « Promenades et visites » ; M. Jules Haag : Le sujet du jour ; Page théâtrale ; M. André Fijean : Les derniers succès des scènes lyriques avec auditions par les créateurs ». Les échos par tous les collaborateurs.

Page musicale : Chansons anciennes, par Mlle Marie Jade ; « Terre de Suspicion », romande M. André Armandy ; Les dernières nouvelles ; chronique financière.

De 19 h. 30 à 21 heures, radio-concert avec le concours de Mlle Madeleine Millochau, violoniste ; de Chaumesnil, violoncelliste ; Gabrielle Foret, pianiste, 1er prix du Conservatoire ; Lucette Chrétien, cantatrice, et de l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Le chasseur maudit (César Franck) ; Symphonie (Ernest Chausson), par l'orchestre ; Andante du 3e Concerto (Saint-Saëns), Mlle Milochau ; Ouverture du Carnaval romain (Berlioz) par l'orchestre ; Poème de l'amour et de la mer (Chausson) Mlle Chrétien; Pièces pour violoncelle par Mlle de Chausmesnil ; Nocturne (Gabriel Fauré), piano, Mlle Foret ; Trio pour violon, violoncelle et piano (Chausson) par Mlles Millochau, de Chausmesnil et Forêt ; Dans les steppes de l'Asie Centrale (Borodine), par l'orchestre des Amis de la Tour.

### CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1°) Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2°) Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca. 15 heures de mer environ.

3°) Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quatre fois par semaine, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Cie d'Orléans 16, Boulv. des Capucines).

4°) Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

## Officiers Ministériels

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Les créanciers de la faillite du sieur Marcel FRAGNY, fabricant de bonneterie, demeurant à Decize, sont priés de remettre dans le plus bref délai, soit au greffe du tribunal de commerce, soit entre les mains du syndic, leurs titres avec un bordereau indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, ainsi que le montant et les causes de leur créance.

Ils sont en même temps prévenus que la troisième et dernière vérification des créances aura lieu le 28 décembre 1925, à 14 h. 30, en la Chambre du Conseil du tribunal de commerce de Nevers, réunion à laquelle ils sont tenus de comparaître en personne ou par mandataire, muni d'un pouvoir timbré et enregistré.

Il n'est pas nécessaire pour les créanciers admis lors de la première faillite, de faire de nouvelle production, celle-ci étant portée d'office au procès-verbal pour ce qui leur reste dû.

Nevers, le 17 décembre 1925.

Le greffier : A. BONNET.

Etude de Me Ph. GROS, notaire à Decize (Nièvre).

Vente par soumission cachetée, à Decize, en l'étude de Me Gros notaire, le jeudi 31 décembre 1925, à 14 heures.

**BOIS DES GLENONS**

commune de Saint-Léger-des-Vignes, appartenant à Madame la Comtesse de Gaillon, à 3 kilomètres de la gare et du canal ; partie, au couchant de la coupe n° 3, de 30 hectares environ, âgée de 20 ans.

Arbres abandonnés :
940 balivettes chêne.
179 balivettes hêtre, charme et divers.
214 chênes de 85 à 109.
7 charmes et hêtres de 85 à 109.
109 chênes de 110 à 129.
69 chênes de 130 à 149.
64 chênes de 150 à 169.
1 hêtre de 150 à 169.
8 chênes de 170 à 189.
1 chêne de 190 à 209.
5 chênes de 210 et au-dessus.

Pour renseignements, s'adresser au notaire ; et pour visiter, au garde, M. DUPUIS, à Saint-Léger-des-Vignes, route de La Machine, près la poste. 32.419

## Agents d'Affaires

EPICERIE - BUVETTE, à Bourges, rue principale. Aff. 200 fr. dont 150 fr. en bar. Lg. bail. Prix 30.000 fr. Facilités. Double emploi.
PITAULT, 32, av. Gare, Bourges. 32.256

## Locations

ON OFFRE

PETITE PROPRIETE, 7 hectares environ, à affermer le 1er mai 1926.
S'adresser à M. Théophile ROBERT, La Marche, par La Charité (Nièvre). 32.165

LOGEMENT 2 pièces, avec jardin, à 5 km. de Nevers, pour ouvrier agricole.
S'adresser à M. G. DELIN, aux Rues, commune de Saint-Eloi (Nièvre). 32.394

## Ventes de propriétés

Halte de Saint-Eloi, à vendre TERRAIN A BATIR, depuis 6 fr. le mètre. Facilités de paiement.
M. BERTIN, le Guitto, route de Cannes, Juan-les-Pins (A.-M.). 31.634

## Achats

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

## Ventes

SAINFOIN et LUZERNE à prendre sur place.
M. Abel POUILLAT, à Neufonds, commune de Saint-Jean-aux-Amognes, par Saint-Benin-d'Azy (Nièvre). 32.184

Elégante VOITURETTE neuve, 5-9 HP. 2-3 places, éclairage, démarrage électr., compteur-montre, 5 pneus confort., roues Mich. Prix très intéressant.
LALOUETTE, route de Nevers, Fourchambault (Nièvre). 32.131

50 HECTOLITRES VIN BLANC vieux et nouveau.
S'adresser au Château de Presles, près Cosne (Nièvre). 32.275

## Personnel

ON DEMANDE

AGENTS pour importante Maison très bien placée : Calendriers, Images, Glaces, Crayons et tous articles publicité. Très belle collection. Conditions avantageuses. Sérieuses références exigées.
Imprimerie de l'Ouest, 11, rue de Coutances, Nantes. 32.355

BOUVIER, français, marié de préférence, doux aux animaux, sérieux, sobre, pour conduire six bœufs, logé, jardin, terrain à légumes, pour ferme des environs de Paris.
S'ad. à M. André JUMENTIER, à Mareil-en-France (S.-et-O). 32.190

JEUNES FILLES pour la mercerie et l'épicerie.
S'adresser aux DOCKS DE NEVERS, 4, rue des Docks, Nevers. 32.361

DAME ou DEMOISELLE commerçante, bonne écriture, libre, pour magasin Nevers et faire des voyages dans départements limitrophes, pour remplacements. Sérieuses références exigées.
Bureau du journal. 32.279

MECANICIEN - CHAUFFEUR pouvant entretenir camions. Se présenter sous bonnes références.
HUET Frères, Nevers. 32.350

ON OFFRE

MECANICIEN - CHAUFFEUR 35 ans, cherche place stable.
Bureau du journal. 32.407

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

BON GARDE CHASSE, âge minimum 30 ans, connaissant bien son métier, bon piégeur, mais qualité essentielle exigée: très bon éleveur.
Logé, chauffé, jardin, primes sur animaux nuisibles et gibier abattu.
Inutile écrire si pas très bonnes références.
Adresser correspondance à M. COLAS, garde chef, château Paray-le-Frésil, par Chevagnes (Allier). 31.579

MENAGE, homme jardin, maison ; femme cuisine, logement indépendant ; bonnes références exigées.
S'adresser 35, avenue Cochery, à Montargis (Loiret). 32.265

## Divers

AVIS

M. Jean CUISSINAT, rue des Remparts, à Decize, informe le public qu'il ne répond pas des dettes de sa femme, née Clarisse-Jeanne CHABRY. 32.343

OCCASION

A VENDRE

Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, coupe intérieur cristal, trousses toilette, couverts Louis XVI, services à couverts Louis XVI, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté « APOLLO », rasoirs « GILETTE », coffret parfumerie, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivoirine 3 lames, stylomines plaqué argent, ronds de serviette.
S'adr. aux BUREAUX de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

Occasions très intéressantes: CITROEN en 5 et 10 HP.
AMILCAR-SPORT, 2 places, juin 1924, état neuf de mécanique et carrosserie.
DE DION mono-cylindrique 3 HP.
S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers. 31.308

Industriel parisien achèterait CHATEAU 15-20 p. avec étang ou près rivière.
PERROTTE, 30, rue République, Lyon 26.488


PRODUITS VÉTÉRINAIRES Adrien SASSIN ORLÉANS ALGER

Ovifère Sassin fait pondre les poules même par les plus grands froids. Le sac de 25 kgs 90 fr., 10 kgs 40 fr., 5 kgs 21 fr., 2 kgs 500 11 fr., 1 kilo 5 f. 50

Poudre Corroborante guérit choléra des poules, toutes maladies des volailles, dindons, lapins. La boîte... 5 f. 60. Les 6 boîtes, franco... 33 f. 60

Poudre Sassin guérit tous les plus rebelles, bronchites, affections des voies respiratoires, angines, gourmes chez tous les animaux. La boîte... 5 f. 60. Les 6 boîtes, franco... 33 f. 60

Génialose assure la conception chez tous les animaux femelles. La boîte... 4 f. 50

Bilureine Maladies générales de l'intestin, foie, rein, vessie, entérites, indigestions, retranchement d'urine tous animaux. La boîte... 7 f. 00

Registre du Commerce : Orléans 1198

REPRÉSENTANTS

Bronchites
Catarrhes
Asthmes

# Ce que disent les poumons

"Lorsque, à l'auscultation, on entend un sifflement, des gargouillements accompagnés d'un râle humide, on se trouve en présence d'un catarrhe chronique. Si le malade a de fâcheuses prédispositions, le catarrhe peut revêtir les formes les plus graves et déterminer l'asthme, l'emphysème et même la phtisie pulmonaire. Le malade tousse par quintes, la toux est grasse et les crachats abondants, surtout le matin. Nombre de malades ont été délivrés de ces infirmités par le Pectoral Richelet dont nous tenons à signaler ici l'efficacité certaine dans le traitement des maladies des voies respiratoires, aigues ou chroniques. Une preuve s'impose, la voici :

*Depuis six ans, chaque hiver, ce n'était qu'une longue toux qui m'épuisait. Aucun remède ne parvenait à me calmer ; seul votre* Pectoral Richelet *y a réussi, même pendant une bronchite fort grave qui m'avait alitée pendant un mois. J'ai continué ce traitement pendant quelque temps encore, et, aujourd'hui, je suis hors de danger.*

Mme Jeanne L..., Bd de la Chapelle, Paris.

En effet, le Pectoral Richelet, calme et arrête instantanément les toux les plus rebelles : il fait tomber la fièvre, dormir et reposer, décongestionne les muqueuses et favorise la sortie des crachats les plus épais. Son action curative se prolonge au dehors et pendant les occupations par l'usage de la Pastille Richelet, véritable « potion sèche » agréable au goût, qui précipite la guérison.

Toutes pharmacies : la Pastille Richelet, 2 fr. 95 la boîte; le Pectoral Richelet, 7 fr. 50 le flacon. A défaut, écrire aux Laboratoires Richelet, 6, rue de Belfort, Bayonne (B.-P.)

Pelleteries & Fourrures

Gilbert TISON

27 et 29, rue des Bouchers, Moulins (Allier)

Vêtements, Cravates, Manchons, Transformations et Réparations Corbeilles de Mariages

Descentes de Lit et Couvertures pour voitures enfants

Mégisserie, peaux et montage tapis

En saison d'hiver, achat de Sauvagines, Martres, Fouines, Renards, Putois, Loutres, etc., etc...

BANLIEUE PARIS — RECOMMANDE

EPIC. - VINS - CONFIS.

Bénéfices 80 par jour. Bail 13 ans, à 1.800 fr. bien logé. Prix 43.000 dont 15.000 cpt seulement.
M. CORDIER, 7, rue des Halles, à Paris.
Choix d'affaires à tous prix. 32.232

Alfred PAVAILLON

FOURRURES

Ancienne maison MACHEFER

a l'honneur d'informer sa nombreuse et fidèle clientèle, que prochainement, ses

*Magasins de Vente*

seront transférés dans l'immeuble nouveau de la

Rue du Quatre-Septembre

INSTALLATION MODERNE

Grand Choix de Fourrures
*de toutes provenances*

Une bonne habitude

Tout le monde boit des

Lithinés du Dr Gustin

Parce qu'ils améliorent la santé
Parce qu'ils préviennent la maladie
Parce qu'ils dissolvent l'acide urique
Parce qu'ils favorisent la digestion
Parce qu'ils sont agréables au goût
Parce qu'ils ne troublent pas le vin
Parce qu'ils sont à la portée de tous

Les « Lithinés du Docteur Gustin » ne se vendent que dans les pharmacies.

Arbres Fruitiers

Choix considérable
toutes forces -:- toutes formes -:- toutes variétés

ROSIERS

Splendide collection en tiges et basses tiges
ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT
PLANTS POUR CLOTURE ET BOISEMENT

CHEVALIER

Pépiniériste à NEVERS
Téléphone 4-22
DEMANDEZ SON CATALOGUE

TUBERCULEUX
J'indique gratuitement le remède qui m'a guéri de cette terrible maladie. Très sérieux.
BOUIRON, 10, Rue Albert Ier, MARSEILLE

ACHETEZ VOS CRAVATES
A
NEW-SPORT
vous en serez satisfait...
VOYEZ SES CHEMISES
44, rue du Commerce, 44 -:- NEVERS

POUR AMELIORER les petits vins de l'année, employez les vins rouges supérieurs 10 à 12 degrés de Léon ROGER, viticulteur à Homps Minervois (Aude), qui expédie par pièces et demi-pièces. Prix modérés. Echantillon 2 fr. Rembours. 32.236

ÉCHELLES A COULISSES
Escabeaux, Echelles simples et doubles
Matériel pour entrepreneurs et usines
Catalogue gratuit sur demande
H. LALOUETTE, fabricant
9-11-13, rue Gal.-Fauconnet DIJON

TUBERCULEUX BRONCHITEUX Chroniques facilement, chez soi, à peu de frais Guéris par Elixir et Révulsifs Dupeyroux. Méthode gratis et franco sur demande au Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, 5, Paris, avec attestations et Questionnaire pour *Consultation Gratuite*.

L'OPTIQUE est une science

MYOPES et PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX LUNETIERS
C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

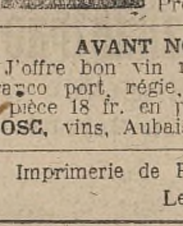

ACCORDEONS, VIOLONS, MANDOLINES, PHONOGRAPHES et disques PATHE, et tous instruments de musique, grand choix de méthodes pour apprendre à jouer seul.
Catalogues gratis : G. BENAZET, fabricant, 5, rue de la Procession, Paris. 31.389

AVANT NOUVEAUX IMPOTS
J'offre bon vin rouge 10° 142 fr. l'hecto, franco port, régie, fût perdu. Ctre Rnt. En ½ pièce 18 fr. en plus par hecto. Mme Juliette BOSC, vins, Aubais (Gard).

Et comme toujours....
Les plus beaux JOUETS
Caoutchouc et Celluloïd
Se trouvent chez
TEILLET-GILBERT
7, rue Saint-Etienne, NEVERS

MORS
12-16 14-20 CV
Simple — Souple — Silencieuse
Agent pour la Nièvre : GRAND Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS

BOIS ET CHARBONS
A. BONNET
17 bis, rue Saint-Genest, 17 bis
NEVERS (Téléph. 449)
SPECIALITE DE PAQUETAGE
Charbons des meilleures provenances

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
0 fr. 75 le kilogr.
S'adresser au bureau du journal

A VENDRE
Papier Journal Blanc
POUR MAISON D'ALIMENTATION
2 francs le kilo
Bureau du journal.

-: MAROQUINIER-SPÉCIALISTE :-
AU PACHA
59, rue du Commerce, NEVERS
Voir ses étalages en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage


Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : Joyet de Maubec